

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 19

6 janvier 2000

SOMMAIRE

ACTIVEST Luxembourg, Activest Investmentgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembourg .. pages 866,	867	O-Industries S.A., Mamer	898
Amphora S.A., Luxembourg	910	OMI Ortopedico Medical International S.A., Luxembg	899
Astakos S.A., Luxembourg	909	Op der Hårt I, S.C.I., Bertrange	868
Auf der Acht, S.C.I., Luxembourg	867	Op der Leng, S.C.I., Redange-sur-Attert	868
CF Privat	878	Opus Estates S.A.	898
Collins Investments S.A., Luxembourg	910	Ordilux, S.à r.l., Luxembourg	899
Cordius Invest S.A., Bruxelles	909	Ortauc International S.A., Luxembourg	899
Europressing S.A., Luxembourg	912	Palatum Investments S.A., Luxembourg	900
Financière Tiara S.A., Luxembourg	911	Pay Holding S.A., Luxembourg	900
Gefpart S.A., Luxembourg	883	Pharlyse S.A., Luxembourg	901
GES, Gestion Événement & Spectacles, Event & Show Management S.A., Differdange	884	Polybeton Luxembourg, S.à r.l., Esch an der Alzette ...	901
GFT Finance S.A., Luxembourg	866	Porthole S.A., Luxembourg	902
GTS Consultants S.A., Luxembourg	884	PPE Holding S.A., Luxembourg	902
Hama S.A., Luxembourg	882, 883	Premium Consultancy and Trade S.A.	899
Helvoet Pharma Holding S.A., Luxembourg	883	PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Luxembourg	903
Helvoet Pharma International S.A., Luxembourg	884	Provider Holdings S.A., Luxembourg	904
Hirebusch, S.C.I., Mamer	867	Queenie S.A., Luxembourg	905, 906
Holding de l'Est S.A., Luxembourg	883	Recreation & Sportinvest S.A., Luxembourg	903, 904
HSBC Asia Investment Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	885	Rookie International S.A.	906
HSBC Global Investment Funds, Sicav, Luxembourg ...	885	Sabaco International S.A., Luxembourg	907
HSBC Investment Funds Luxembourg S.A., Luxembg	885	Samba Islamic Investments, Fonds Commun de Placement	871
Ikogest S.A., Luxembourg	885	Sand Coast Trading S.A., Luxembourg	902
Immolodans S.A., Luxembourg	885	Sarpa Investment S.A., Luxembourg	905
Industrie Douglas International	886	Satellite Communication Olivetti Mobile S.A.	904
International Broadcasting Company (I.B.C.O.) S.A., Luxembourg	886	SENTRIM, Société de Participations dans des Entreprises Immobilières S.A., Luxembourg	906, 907
International Full Services S.A., Luxembourg	886	Shakian S.A.H., Luxembourg	900, 901
International Industrial Investments S.A., Luxembourg	887	Shop Center Gaichel, S.à r.l., Gaichel	901
Inversud Investment Fund, Sicav, Luxembourg	887	Sim S.A., Luxembourg	907
Iris St-Michael S.A., Luxembourg	887	Smaragtin S.A., Luxembourg	907
I.T. Venture Capital Holding S.A., Luxembourg	888	SMH-OptiPlus (Lux)	879
Jivest S.A., Luxembourg	887	SMH-OptiRent (Lux)	879
Jocar Holding S.A., Luxembourg	888	SMH-Lux RMF-Fonds	880
Karlix S.A., Luxembourg	888	SMH-ProfilLux I	880
Karo AS Umweltschutz GmbH, Peine	889	SMH-System 99 (Lux)	881
Kelux, S.à r.l., Luxembourg	888	Société Civile Immobilière Fraenzebach, Bertrange ...	868
Laccolith S.A., Luxembourg	890	Société Civile Immobilière La Belle Etoile I, Bertrange ..	868
Lintra Holding S.A., Luxembourg	890	Société Civile Immobilière Leitesch Berg, Grevenmacher	869
Lion-Obililux, Sicav, Luxembourg	911	Société Civile Immobilière Mersch, Bertrange	869
Luxembourgeoise d'Investissements - LUXIN S.A., Luxembourg	892	Société Civile Immobilière Mont Saint Lambert, Luxembourg	869
Luxex S.A., Luxembourg	893	Société Civile Immobilière Munsbach I, Bertrange	870
Maden Holding S.A., Luxembourg	890	Société Civile Immobilière Niederterhaff, Bertrange ...	870
Maison Belot, S.à r.l., Luxembourg	893	Société Civile Immobilière Tossebiert, Bertrange	870
Maison Morth, S.à r.l., Pétange	892	Société Civile Immobilière Walebroch, Bertrange	871
Manuli Auto International S.A., Luxembourg	894	Société Civile Immobilière Zwickau, Bertrange	871
Mapine, S.à r.l.	893	Société Mancinelli, S.à r.l., Hesperange	893
Mark Consult Luxembourg S.A., Luxembourg	894	Société de Participation Audiovisuel S.A., Luxembourg	908
Marode S.A., Mamer	893	Soluxtec, S.à r.l., Senningerberg	907
MCD, S.à r.l., Luxembourg	897	Sylvain Holding S.A., Luxembourg	908
MMW Securities Fund, Sicav, Luxembourg	898	Szenco S.A., Luxembourg	889, 890
Minusines S.A., Luxembourg	911	Topal S.A., Luxembourg	908
Monal S.A., Luxembourg	895, 897	Topics S.A., Strassen	912
M.T.R.G. S.A., Luxembourg	898	Trelux Capital Investissements S.A., Luxembourg	891, 892
NWG-Services Luxembourg, S.à r.l., Hesperange	897	Viender Finance S.A., Luxembourg	910

GFT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 8.044.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 1999, M. Luigi Giuseppe Meinardi, dirigeant de société, I-Turin, a été appelé aux fonctions d'administrateur avec effet au 31 octobre 1999 en remplacement de M. Livio Carniglia, démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour GFT FINANCE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55285/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

**ACTIVEST LUXEMBOURG, ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT
LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT
LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 29.979.

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Anteilhaber der Aktiengesellschaft HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Luxemburg (die «Gesellschaft»), eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 29.979, zu einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 9. Februar 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 136 vom 20. Mai 1989. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals geändert gemäss notarieller Urkunde vom 3. Juli 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 318 vom 1. September 1995.

Die Versammlung wird um acht Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Anne-Marie Reuter, Anwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Kerstin Gehlen, Angestellte der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Trier.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmenzähler Frau Simone Pallien, Angestellte der HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Wittlich.

Nach der ebenso erfolgten Zusammensetzung des Büros der Gesellschafterversammlung ersucht der Vorsitzende den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

I. Die Tagesordnung der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung der Aktionäre lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Umbenennung der Gesellschaft von HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. in ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. in Abkürzung ACTIVEST LUXEMBOURG durch Änderung des Wortlautes von Artikel 1 der Gesellschaftssatzung und Neufassung mit folgendem Wortlaut:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft und führt den Namen ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. in Abkürzung ACTIVEST LUXEMBOURG.»

II. Die persönlich anwesenden und die rechtsgültig vertretenen Anteilhaber sowie die Zahl ihrer Anteile gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Anteilhabern, den Bevollmächtigten der vertretenen Anteilhaber und den Mitgliedern des Büros der Gesellschafterversammlung unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt gegenwärtiger Urkunde zusammen mit den rechtsgültig paraphierten Vollmachten beigefügt.

III. Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren, bekennen sich als ordnungsgemäss zu der ausserordentlichen Hauptversammlung geladen und bestätigen, von der Tagesordnung umfassend Kenntnis zu haben.

Nach diesen Erklärungen fasst die Gesellschafterversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Die Generalversammlung beschliesst, die Bezeichnung der Gesellschaft in ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. in Abkürzung ACTIVEST LUXEMBOURG abzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung abgeändert und erhält nunmehr folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft und führt den Namen ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A. in Abkürzung ACTIVEST LUXEMBOURG.»

Da keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt die Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schliesst die Versammlung.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A.-M. Reuter, K. Gehlen, S. Pallien, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 120S, fol. 70, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. November 1999.

F. Baden.

(55844/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1999.

**ACTIVEST LUXEMBOURG, ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT
LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. HYPO CAPITAL MANAGEMENT INVESTMENTGESELLSCHAFT
LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.979.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 novembre 1999.

F. Baden.

(55845/200/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 1999.

AUF DER ACHT, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, sept cent trente-huit mille parts	738.000
- Madame Doris Leesch, huit mille parts	8.000
- Monsieur Max Leesch, huit mille parts	8.000
- Monsieur Jeff Leesch, huit mille parts	8.000
- Madame Danièle Leesch, huit mille parts	8.000
Total: sept cent soixante-dix mille parts	770.000»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57523/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

HIREBUSCH, Société Civile Immobilière.

Siège social: Mamer.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, deux cents parts	200
- Madame Doris Leesch, cinq parts	5
- Monsieur Max Leesch, cinq parts	5
- Monsieur Jeff Leesch, cinq parts	5
- Madame Danièle Leesch, cinq parts	5
Total: deux cent vingt parts	220»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57567/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

OP DER HÂRT I, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, mille soixante-dix parts	1.070
- Madame Doris Leesch, vingt parts	20
- Monsieur Max Leesch, vingt parts	20
- Monsieur Jeff Leesch, vingt parts	20
- Madame Danièle Leesch, vingt parts	20
Total: mille cent cinquante parts	1.150»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57611/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA BELLE ETOILE I, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, trois mille cent soixante-seize parts	3.176
- Madame Doris Leesch, quatre parts	4
- Monsieur Max Leesch, quatre parts	4
- Monsieur Jeff Leesch, quatre parts	4
- Madame Danièle Leesch, quatre parts	4
Total: trois mille cent quatre-vingt-douze parts	3.192»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57633/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE FRAENZEBACH, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, cinquante-deux parts	52
- Madame Doris Leesch, deux parts	2
- Monsieur Max Leesch, deux parts	2
- Monsieur Jeff Leesch, deux parts	2
- Madame Danièle Leesch, deux parts	2
Total: soixante parts	60»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57634/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LEITESCH BERG, Société Civile Immobilière.

Siège social: Grevenmacher.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, cinquante-deux parts	52
- Madame Doris Leesch, deux parts	2
- Monsieur Max Leesch, deux parts	2
- Monsieur Jeff Leesch, deux parts	2
- Madame Danièle Leesch, deux parts	2
Total: soixante parts	60»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57635/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MERSCH, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, cinquante-quatre parts	54
- Madame Doris Leesch, deux parts	2
- Monsieur Max Leesch, deux parts	2
- Monsieur Jeff Leesch, deux parts	2
- Madame Danièle Leesch, deux parts	2
Total: soixante-deux parts	62»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57636/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, cinquante-deux parts	52
- Madame Doris Leesch, deux parts	2
- Monsieur Max Leesch, deux parts	2
- Monsieur Jeff Leesch, deux parts	2
- Madame Danièle Leesch, deux parts	2
Total: soixante parts	60»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57637/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MUNSBACH I, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, cinquante-deux parts	52
- Madame Doris Leesch, deux parts	2
- Monsieur Max Leesch, deux parts	2
- Monsieur Jeff Leesch, deux parts	2
- Madame Danièle Leesch, deux parts	2
Total: soixante parts	60»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57638/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE NIEDERTERHAFF, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, sept cent quatre-vingt-quatre parts	784
- Madame Doris Leesch, quatre parts	4
- Monsieur Max Leesch, quatre parts	4
- Monsieur Jeff Leesch, quatre parts	4
- Madame Danièle Leesch, quatre parts	4
Total: huit cents parts	800»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57639/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOSSEBIERG, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, cinquante-deux parts	52
- Madame Doris Leesch, deux parts	2
- Monsieur Max Leesch, deux parts	2
- Monsieur Jeff Leesch, deux parts	2
- Madame Danièle Leesch, deux parts	2
Total: soixante parts	60»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57640/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WALEBROCH, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, cent dix-huit parts	118
- Madame Doris Leesch, trois parts	3
- Monsieur Max Leesch, trois parts	3
- Monsieur Jeff Leesch, trois parts	3
- Madame Danièle Leesch, trois parts	3
Total: cent trente parts	130»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57641/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ZWICKAU, Société Civile Immobilière.

Siège social: Bertrange.

Déclaration

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, deux cent soixante-douze parts	272
- Madame Doris Leesch, sept parts	7
- Monsieur Max Leesch, sept parts	7
- Monsieur Jeff Leesch, sept parts	7
- Madame Danièle Leesch, sept parts	7
Total: trois cents parts	300»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(57642/226/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 1999.

SAMBA ISLAMIC INVESTMENTS, Fonds Commun de Placement.**MANAGEMENT REGULATIONS**

These Management Regulations of SAMBA ISLAMIC INVESTMENTS, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and any future amendments thereto made in compliance with Article 15 below, shall determine the contractual relationship between:

1) the Management Company SAMBA ASSET MANAGEMENT S.A., a joint stock company with its registered office in Luxembourg at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (hereinafter called the «Management Company»),

2) the Custodian CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A., a joint stock company with its head office in Luxembourg at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (the «Custodian Bank»), and

3) the subscribers and holders of shares (the «Units») in SAMBA ISLAMIC INVESTMENTS (hereinafter called the «Unitholders») who shall accept these Management Regulations by the acquisition of such Units.

Art. 1. The UCI

SAMBA ISLAMIC INVESTMENTS (hereinafter called the «UCI») is an open-ended mutual investment fund under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. The UCI is an unincorporated co-proprietorship of Unitholders of the securities and other assets of the UCI subject to the provisions of these Management Regulations. It shall be managed in the interest of the Unitholders by the Management Company. The assets of the UCI shall be held by the Custodian Bank and are segregated from those of the Management Company.

Art. 2. The management company

The UCI shall be managed on behalf of the Unitholders by the Management Company, which has its registered office in Luxembourg.

The Management Company is vested with extensive powers, within the limitations set forth in Article 5 below, to manage the UCI on behalf of the Unitholders; in particular it shall be entitled to buy, sell, subscribe for, exchange and receive any securities, and to exercise all the rights directly or indirectly connected with the assets of the UCI.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of each Sub-Fund in accordance with the limitations set out in Article 5 below.

The Board of Directors may appoint managers or officers and/or administrative agents to implement the investment policy and the management of the assets of the UCI. It may further for the benefit of the UCI obtain information services, investment advice and other services.

The Management Company and any appointed investment adviser(s) or manager(s) shall be entitled to management and advisory fees described in article 12 hereafter.

Art. 3. The custodian bank

The Custodian Bank shall be appointed by the Management Company. CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A., a joint stock company under Luxembourg law with its registered office in Luxembourg, has been appointed Custodian Bank.

Either the Management Company or the Custodian Bank may terminate this appointment at any time in writing upon ninety days' prior notice. The Management Company may however only terminate the functions of the Custodian Bank if a new custodian assumes the functions and responsibilities of the Custodian Bank as laid down in these Management Regulations. After the termination of its appointment, the Custodian Bank shall continue to carry out its functions as shall be necessary for the transfer of all the assets of the UCI to the new custodian bank.

In the event of the resignation of the Custodian Bank, the Management Company shall within two months appoint a new custodian bank to take over the functions and responsibilities of the Custodian Bank in accordance with these Management Regulations. In this case, the duties of the Custodian Bank shall continue until all the assets of the UCI shall have been transferred to the new custodian bank.

The assets of the UCI, including securities as well as cash and all other assets, shall be held by the Custodian Bank on behalf of the Unitholders of the UCI or under its supervision. With the approval of the Management Company, the Custodian Bank may entrust banks and financial institutions with the safe custody of securities. The Custodian Bank may hold securities in fungible accounts with clearing institutions selected by the Custodian Bank with the consent of the Management Company. The Custodian Bank shall carry out the usual duties of a bank in respect of accounts and deposits of securities. The Custodian Bank may only dispose of the assets of the UCI or make payments to third parties on behalf of the UCI upon receipt of instruction from the Management Company and within the scope of these Management Regulations.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with the law of 30th March, 1988 on collective investment undertakings.

The Custodian Bank shall be entitled to a custodian bank fee out of the assets of the UCI at rates customarily charged by banks for such services and agreed upon with the Management Company. This fee shall be calculated as a percentage on the average net asset value of the UCI. The Custodian further shall be entitled to repayment of fees and expenses of its correspondents, who are involved in the safekeeping of assets of the UCI.

Art. 4. The units

The Management Company may create within the UCI several separate pools of assets (each a «Sub-Fund»). Each Sub-Fund consists of assets which are held separately in accordance with section 9) of these Management Regulations from the assets attributable to other Sub-Funds and invested separately in accordance with the investment policy fixed for a Sub-Fund in accordance with section 5) of these Management Regulations. The Management Company may decide to issue, within each Sub-Fund, two or more classes of Units (the «Types») whose assets will be commonly invested but where a specific sales and/or redemption charge structure, fee structure, or other distinct feature is applied to each Type. References hereafter to Sub-Fund or Sub-Funds shall, if appropriate, be construed as references to Type or Types. In the relation between Unitholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity.

For the purpose of determining the total net assets of the UCI, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in United States Dollars, be converted into United States Dollars. The Management Company may however calculate the net asset value per Unit of each Sub-Fund in other currencies.

The Units of the UCI shall be issued and redeemed by the Management Company at prices based on the net asset values of the respective Sub-Funds determined in accordance with Article 9 of these Management Regulations.

Art. 5. Investment policy and restrictions

The Management Company shall invest the proceeds paid into each Sub-Fund for joint account of Unitholders of such Sub-Funds in securities and other assets permitted by Part II of the law of 30th March, 1988 regarding collective investment undertakings in conformity with the principle of risk spreading. In this context the Management Company shall specify the investment guidelines for each Sub-Fund and publish such guidelines in the prospectus of the UCI.

The UCI shall be managed with the objective of providing the Unitholders with a broad range of investment opportunities and to offer through a participation in the UCI and the different Sub-Funds a choice of investment in securities and other assets in different geographical markets or different industries or sectors by creating from time to time new Sub-Funds with different investment guidelines. The Management Company shall in its discretion decide what investment opportunities the UCI shall offer to investors. Further the Management Company shall alone be entitled to fix the date of issue of any further Sub-Funds.

The UCI will be managed in accordance with Shariah guidelines specified for each Sub-Fund and published in the prospectus of the UCI. A Shariah Supervisory Committee shall be appointed to advise on adherence to the principles and rules of the Shariah.

The Sub-Funds may hold, on an ancillary basis and pending investment with their long-term investment policies, conforming liquid assets or acceptable short term investments (including investments in open-ended investment funds approved by the Shariah Supervisory Committee), in order to be able to meet redemption requests and expenses or to avail themselves of market opportunities as they may arise.

Part or all the liquidity of the UCI may be held from time to time with the Sponsor and any Connected Party, their branches, affiliates, subsidiaries, inside or outside of Saudi Arabia, in any country and in any currency.

The Management Company may not, on behalf of a Sub-Fund, invest in contravention of the Shariah.

In addition, when making investments on behalf of any Sub-Fund, the Management Company shall comply with the following safeguards:

1) The Management Company may not, on behalf of a Sub-Fund, invest in securities of any single issuer, to the extent that the value of the holdings of such Sub-Fund in the securities of such issuer exceeds 10% of the Sub-Fund's total net assets.

2) The Management Company may not, on behalf of the UCI, invest in securities of any single issuer to the extent that, as a result of such investment, the UCI owns more than 10% of any class of the securities of the same single issuer.

3) The Management Company cannot, on behalf of the UCI, make investments for the purpose of, or which result in, exercising control or management.

4) By derogation to 1) above, the Management Company may, on behalf of a Sub-Fund, invest up to 20% of such Sub-Fund's net assets in shares or units of one or more other collective investment funds of the open-ended type operating under the principle of risk spreading.

5) The Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, purchase real estate.

6) Unless otherwise specified for a particular Sub-Fund, the Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, enter into transactions involving commodities, commodity contracts or securities representing merchandise or rights to merchandise. For the purposes hereof, commodities shall include without limitation precious metals.

7) The Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, purchase any securities on margin or make short sales of securities or maintain a short position.

8) The Management Company may neither lend any of a Sub-Fund's assets nor borrow money or other securities on behalf of a Sub-Fund.

9) The Management Company cannot mortgage, pledge, hypothecate or in any manner otherwise transfer as security for indebtedness, any assets owned or held by a Sub-Fund.

10) The Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, invest more than 10% of such Sub-Fund's net assets in securities which are not traded on an official stock exchange or other regulated market which operates regularly and is recognised and open to the public. This restriction is not applicable to shares of open-ended investment funds.

11) The Management Company cannot use the assets of a Sub-Fund to underwrite or sub-underwrite any securities.

12) The Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, invest in put or call options, or any other derivative instruments.

13) The Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, acquire or deal in forward currency contracts or other similar transactions.

14) The Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, deal in financial futures.

15) The Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, deal in index options.

16) The Management Company cannot, on behalf of a Sub-Fund, sell interest rate futures contracts.

The Management Company may hold, on behalf of a Sub-Fund and on an ancillary basis, Islamically acceptable short term investments.

To the extent permitted by law and applicable regulations and subject to the approval of the Shariah Supervisory Committee, the Management Company may decide to amend the investment restrictions set forth above for any newly created Sub-Fund if this is justified by the specific investment policy of such Sub-Fund. Any amendments to the aforesaid investment restrictions will be disclosed in an Appendix to the Prospectus relating to the Sub-Fund concerned and these Management Regulations shall be amended accordingly.

The Management Company need not comply with the investment limit percentages laid down above when exercising subscription rights attached to securities which form part of a Sub-Fund's assets.

If such percentages are exceeded for reasons beyond the control of the Management Company or as a result of the exercise of subscription rights, the Management Company must adopt as a priority objective for its sales transactions for the relevant Sub-Fund the remedying of that situation, taking due account of the interests of Unitholders.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as shall be compatible with or in the interest of the Unitholders, in order to comply with the rulings of the Shariah Supervisory Committee and/or laws and regulations of the countries where the Units are offered for sale or sold.

The Management Company may amend the investment restrictions and other provisions of these Management Regulations in order to conform to the requirements of such countries where the Units of the specific Sub-Fund shall be distributed.

Art. 6. Issue of units

The Units shall be issued by the Management Company after receipt of payment of the purchase price by the Custodian Bank.

Units will be issued in registered form only.

The Management Company shall comply with the laws and regulations of the countries in which the Units are offered. The Management Company may, at any time and at its discretion, suspend or limit the issue of Units temporarily or permanently in particular countries or areas. The Management Company may exclude certain individuals or corporate bodies from the purchase of Units when this appears to be necessary to protect the Unitholders and the UCI as a whole.

Moreover, the Management Company may:

- a) reject at its discretion subscription applications, in whole or in part; and
- b) redeem Units in the UCI held by Unitholders who are excluded from acquiring or holding such Units.

The Management Company will not promote the sale of the Units to the public within the European Union or any part of it.

The issue price per Unit shall be based on the net asset value per Unit for the relevant Sub-Fund or Type determined on the Valuation Day following the Application Day (as defined in the prospectus) on which such application is received. Any issue taxes incurred shall be charged in addition. A sales charge may be added, not exceeding 5 per cent of the net asset value per Unit which shall be payable to the Management Company for its own account and out of which the Management Company may pay commission to intermediaries involved in the distribution of the Units.

The Management Company may fix, from time to time, for each class of Units minimum subscription amounts or other subscription criteria as disclosed from time to time in the marketing documents of the UCI.

Payment for Units to be issued must be received within the time limit set forth in the Prospectus which may not be later than 5 bank business days in Luxembourg following the applicable Valuation Date.

The Management Company may from time to time accept subscriptions for Units against contribution in kind of securities or other assets which could be acquired by the relevant Sub-Fund pursuant to its investment policy and restrictions and pursuant to the Shariah guidelines. Any such contribution in kind will be valued in a report drawn up by the auditors of the UCI in accordance with the requirements of Luxembourg law.

Art. 7. Switching between units

Any Unitholder may switch whole or part of his Units into Units of another Sub-Fund or Type at the respective net asset value of the Units of the relevant Sub-Funds or Types to be exchanged, provided that the Management Company may impose such restrictions as to, inter alia, switching between different Sub-Funds or Types, frequency of switching, and may make switching subject to payment of such charge not exceeding 3% of the net asset value of the original Sub-Fund or Type to be payable to the Management Company. Unitholders will be informed of the level of the conversion charge (if any) applicable to their request for conversion.

If as a result of any request for conversion, the number of Units, or aggregate net asset value of the Units, held by any Unitholder in a Sub-Fund would fall below the minimum holding fixed by the Management Company in accordance with Article 8) below, the Management Company may treat such request as a request to convert all entire holding of such Unitholder in such Sub-Fund.

Art. 8. Confirmations of holding

All individuals and corporate bodies, subject to the provisions of Article 6 of these Management Regulations, shall be entitled to acquire an interest in a Sub-Fund of the UCI by subscribing for one or more Units.

In respect of each Sub-Fund, Unitholders will receive a written confirmation of holding. No certificates will be issued in respect of any Units.

The Management Company may fix, from time to time, minimum holdings in respect of each Sub-Fund or Type. Fractions of Units rounded to 4 decimal places may be issued.

The Management Company may split or consolidate the Units in the interest of the Unitholders.

Art. 9. Net asset value

The net asset value per Unit shall be expressed in such currency or currencies as the Management Company shall from time to time determine in respect of each Sub-Fund and shall be computed with respect to the Units of each Sub-Fund by the Management Company under the supervision of the Custodian Bank at least once a month on dates specified in the current prospectus (a Valuation Day). For such purpose the net assets (being the assets less the liabilities) of each Sub-Fund will be divided by the number of Units of such Sub-Fund then outstanding.

A deduction reflecting Impure Income will be made on the dividends received by the Sub-Funds. The amount of Impure Income deducted from the dividends received by a Sub-Fund and donated to recognised charities approved by the Shariah Supervisory Committee will be communicated to the Unitholders of the relevant Sub-Fund on a regular basis.

For the purpose of allocating assets and liabilities among Sub-Funds, the Management Company shall establish a pool of assets for each Sub-Fund in the following manner:

a) the issue price which shall be received upon issue of Units connected with a specific Sub-Fund shall be attributed in the accounts of the UCI to such Sub-Fund. Assets and liabilities of that Sub-Fund as well as income and expenses which are related to a specific Sub-Fund, shall be attributed to it taking into account the following provisions;

b) an asset derived from another asset will be applied to the same Sub-Fund as the asset from which it was derived. On each revaluation of an asset the increase or decrease in value shall be applied to the Sub-Fund concerned;

c) if the UCI incurs liability of any kind in connection with an asset attributable to a Sub Fund, then such liability shall be attributed to the same Sub-Fund;

d) if a liability or expense is incurred by the UCI and not by a particular Sub-Fund, it will be allocated to all the Sub-Funds prorata to the respective net asset values of the Sub-Funds;

e) upon a distribution to holders of Units of a specific Sub-Fund or upon a payment of expenses on behalf of holders of Units of a specific Sub-Fund, the proportion of the total net assets attributable to such Sub-Fund shall be reduced by the amount of the distribution or of such expenses.

The Management Company may decide to create within each Sub-Fund one or more Types whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned but where a specific fee structure, investment minimum or other distinctive feature may be applied to each Type. If appropriate, a separate net asset value, which will differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Type by dividing the net assets attributable to each Type by the numbers of Units of such Type outstanding. If there have been created within the same Sub-Fund two or several Types, the allocation rules set out above shall apply, *mutatis mutandis*, to such Types.

The assets of the UCI will be valued as follows:

(a) securities listed on a stock exchange will be valued at the last reported closing price. If a security is listed on several stock exchanges, the last available sales price at the stock exchange which constitutes the main market for such securities, will be prevailing;

for securities for which trading on the relevant stock exchange is thin and secondary market trading is done between dealers who, as main market makers, offer prices in response to market conditions, the Management Company may decide to value such securities in line with the prices so established;

(b) securities dealt in on a regulated market shall be valued in a manner similar to listed securities;

(c) securities which are neither listed on any stock exchange nor dealt in on a regulated market will be valued at their last available market price; if there is no such market price, they will be valued in good faith by the Management Company in accordance with such prudent valuation rules as the Management Company may determine and on the basis of the reasonable foreseeable sales prices;

(d) short-term liquid assets will be valued on an accruals basis;

(e) assets denominated in a currency other than that in which the net asset value will be expressed, will be converted at the latest available market rate.

In varying its policies in respect of each Sub-Fund, the Management Company may apply different rules of valuation if this appears to be appropriate in the light of the investments made, provided that one set of rules shall be applied to the valuation of all assets allocated to a specific Sub-Fund. If specific valuation rules shall be determined for a Sub-Fund, these shall be set forth in the Prospectus and these Management Regulations shall be amended accordingly.

The Management Company is entitled to deviate from the valuation rules set out in (a), (b) and (c) above in valuing the assets attributable to any given Sub-Fund by adding to the prices referred to in (a), (b) and (c) above an amount reflecting the estimated cost of the acquisition of corresponding assets in the event the Management Company expects further investments to be made on behalf of such Sub-Fund, or by deducting from the prices referred to in (a), (b) and (c) above an amount reflecting the estimated cost of the disposal of such assets, in the event the Management Company expects investments attributable to such Sub-Fund to be sold.

In the event of it being impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, the Management Company is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of the assets of the UCI.

Art. 10. Suspension of the calculation of the net asset value and of the issue, redemption and conversion of units

The Management Company may temporarily suspend calculation of the net asset value per Unit of a given Sub-Fund and hence the issue and redemption, as well as the switching of Units of each such Sub-Fund when:

a) a market which is the basis for the valuation of a major part of the assets attributable to the relevant Sub-Fund is closed, or when trading on such a market is limited or suspended, otherwise than for ordinary holidays;

b) a political, economic, military, monetary or other emergency beyond the control, liability and influence of the Management Company makes the disposal of the assets of any Sub-Fund impossible under normal conditions or such disposal would be detrimental to the interests of the Unitholders;

c) the disruption of the communications network or any other reason makes it impossible to determine the value of a major portion of the assets of any Sub-Fund;

d) owing to the limitations on the exchange transactions or other transfers of assets, business transactions become impracticable, or when purchases and sales of the assets of any Sub-Fund cannot be effected at the normal prices.

If Units of different Sub-Funds are in issue, a suspension with respect to any particular Sub-Fund will have no effect on the calculation of net asset value, the issue, redemption and switching of the Units of any other Sub-Fund if such other Sub-Fund or Sub-Funds are not affected by such events.

Art. 11. Redemptions

Unitholders may request redemption of their Units, at least once monthly as determined from time to time by the Management Company. Units shall be redeemed at the applicable net asset value per Unit calculated on the applicable Valuation Day after receipt of the redemption application.

The Management Company must ensure that sufficient liquid funds are available in the assets of each Sub-Fund, so that payment for the redemption of Units can, in normal conditions, be effected within the time limit set forth in the Prospectus which may not exceed ten bank business days in Luxembourg following the applicable valuation Day.

The Custodian Bank is obliged to make payments immediately, unless there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the custodian Bank's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

If as a result of any request for redemption, the number of Units, or aggregate net asset value of the Units, held by any Unitholder in a Sub-Fund would fall below the minimum holding fixed by the Management Company in accordance with Article 8) above, the Management Company may treat such request as a request to redeem all the entire holding of such Unitholder in such Sub-Fund.

If at any time the value of all outstanding Units of the UCI on any Valuation Day falls below 5,000,000.- U.S. Dollars, all Units not previously redeemed may be redeemed by the Management Company by notice to all Unitholders given within 4 weeks of that Valuation Day. The Management Company also has a similar power to redeem the Units of any Sub-Fund if the value of all outstanding Units of that Sub-Fund on any Valuation Day shall fall below 1,000,000.- U.S. Dollars or the equivalent.

If the Management Company becomes aware that any Units are owned directly or indirectly by any person in breach of any law or requirement of a country or governmental or regulatory authority, or otherwise in the circumstances referred to in Article 6 of these Management Regulations, the Management Company may require the redemption of such Units.

If, for any Sub-Fund, total requests for redemption and conversion on any Application Day, when aggregated with redemption and conversion requests received at any time since the previous Application Day, are received in respect of a number of Units of the Sub-Fund concerned which exceeds 10% of the total number of Units outstanding on the previous Valuation Day, the Management Company may, at its discretion, defer any redemption or conversion request in whole or in part, so that the 10% level is not exceeded. Any redemption or conversion request so reduced will be effected in priority to subsequent redemption and conversion requests received in respect of the next Application Day, subject always to the 10% limit. This limit will be used only in times when realising assets of the UCI to meet unusually heavy redemption and/or conversion requests would create a liquidity constraint to the detriment of the remaining Unitholders.

Art. 12. Fees and Expenses

The UCI shall bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the UCI;
- standard brokerage and bank charges incurred on behalf of UCI (these charges are included in the cost of investments and deducted from sales proceeds);
- fees for the Management Company and any investment adviser(s) or manager(s), the maximum aggregate of which shall not exceed 2.00% p.a. of the value of the net assets of each Sub-Fund;
- fees and out-of-pocket expenses for the Custodian Bank, the Administration Agent, Registrar and Transfer Agent, the paying agencies and registration agents;
- costs, including that of legal advice, which may be payable by the Management Company or the Custodian Bank for steps taken in the interests of the Unitholders;
- the fees and expenses incurred in connection with the registration of the UCI with, or the approval or recognition of the UCI by, the competent authorities in any country or territory and all fees and expenses incurred in connection with maintaining any such registration, approval or recognition;
- the fees and expenses incurred in connection with the listing of the Units on any stock exchange and all fees and expenses incurred in connection with maintaining any such listing;
- the cost of preparing and issuing the Unit statements, the cost of preparing, depositing and publishing the prospectus and these Management Regulations and other documents in respect of the UCI, including notifications for registration, prospectuses and memoranda for all government authorities and stock exchanges which are required in connection with the UCI or with offering the Units of the UCI, the cost of printing and distributing yearly and half-yearly reports for the Unitholders in all required languages, together with the cost of printing and distributing all other reports and documents which are required by the relevant legislation or regulations, the cost of bookkeeping and computation of the total net asset value, the cost of notifications to Unitholders, the fees of the auditors and legal advisers to the UCI, and all other similar administrative expenses, including the cost of advertising and other expenses incurred in connection with such activity, specifically for the offer and sale of Units, including the cost of printing copies of the above-mentioned documents and reports as are used in marketing the Units.

All recurring expenses shall first be deducted from the investment income, then from realised capital gains, and then from the assets. Other expenses may be amortised over a period not exceeding 5 years.

The creation and start up costs, fees and expenses (the «expenses») relating to the launch of the UCI will be paid by the Sponsor but shall be amortised and reimbursed to the Sponsor by the UCI over a period of 5 years from the launch of the UCI. Expenses relating to the launch of further Sub-Funds will be borne by such Sub-Funds and amortised over a period not exceeding 5 years.

Art. 13. Business year, Auditing

The accounting year of the UCI shall end on 31st December of each year, and for the first time on 31st December 2000.

The accounts of the UCI shall be audited by an Auditor to be appointed by the Management Company.

Art. 14. Distributions

Each year after closing the accounts, the Management Company shall decide within the limits set forth by law, in respect of each Sub-Fund, whether distribution shall be made out of current income and net realised capital gains to the holders of Units in any Sub-Fund, and in what amount. Distribution so declared (if any) shall be paid without delay following declaration.

Entitlement to dividends and allocations not claimed within 5 years of the due date shall be forfeited and the corresponding assets shall revert to the Sub-Fund concerned, who will donate the same to charities approved by the Shariah Supervisory Committee.

Art. 15. Amendments to these Management Regulations

The Management Company may amend these Management Regulations in full or in part at any time with the agreement of the Custodian Bank.

Amendments shall come into force 5 days after their publication in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 16. Announcements

The latest net asset value per Unit of each Sub-Fund and the issue and redemption prices per Unit shall be made available at the registered offices of the Management Company and the Custodian Bank.

The annual report, which shall be published within 4 months following the close of the accounting year, and all semi-annual reports of the UCI, shall be made available to Unitholders at the registered office of the Management Company.

The dissolution of the UCI shall be published in the Luxembourg Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, and in three newspapers with adequate circulation, one of which at least must be a Luxembourg newspaper.

Amendments to the Management Regulations and notices to Unitholders, including notices about the suspension of the calculation of the net asset value and of the issue, redemption and conversion of Units, may be published in the newspapers of countries where Units are offered and sold, as decided by the Management Company from time to time.

Art. 17. Duration of the UCI and the Sub-Funds, Dissolution, Amalgamation

The UCI and each specific Sub-Fund shall be established for an indefinite period unless specifically decided otherwise by the Management Company in respect of a specific Sub-Fund. The UCI may be dissolved at any time by mutual agreement of the Management Company and the Custodian Bank.

The UCI will further be dissolved in any cases provided for by Luxembourg law.

As soon as the event leading to the state of liquidation of the UCI arises, issue, conversion and repurchase of the Units cannot be carried out by the Management Company. The event leading to the dissolution of the UCI will be published in the Mémorial and in at least three newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper.

The Custodian, upon instructions given by the Management Company, will distribute the net proceeds of liquidation among the Unitholders in proportion to the Units held by each of them. As provided by Luxembourg law, the proceeds of liquidation corresponding to Units not surrendered for repayment at the close of liquidation will be kept in safe custody with the Luxembourg Caisse des Consignations until the prescription period has elapsed.

The Management Company may decide to dissolve any Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund fall below ten million (10,000,000.-) US\$ (or its equivalent in another currency) or if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned would justify such dissolution.

Notice of the dissolution of a Sub-Fund must be given to the Unitholders concerned at least one month prior to the liquidation. No Units of the Sub-Fund or Sub-Funds concerned may be issued, redeemed or switched after the date of decision of dissolution taken by the Management Company.

Any liquidation proceeds which have not been claimed by Unitholders within 6 months of the close of the liquidation of a Sub-Fund shall be deposited by the Custodian for the account of the persons entitled thereto at the Caisse des Consignations in Luxembourg. These amounts may be forfeited if they are not claimed within the legally prescribed period.

The Management Company shall realise the assets of the UCI or of the Sub-Fund concerned in the best interest of the Unitholders, and the Custodian Bank shall distribute the net liquidation proceeds corresponding to the relevant Sub-Fund, after deduction of liquidation charges and expenses, to the holders of Units of such Sub-Fund in the proportion of the respective net asset values per Unit, all in accordance with the directions of the Management Company.

Unitholders, their heirs and any other beneficiaries may not demand the dissolution or division of the UCI or any Sub-Fund.

Under the same circumstances as provided above or where in the opinion of the Management Company it is in the interests of the Unitholders of the Sub-Funds concerned, the Management Company may decide to close any Sub-Fund by merger into another Sub-Fund (the new Sub-Fund). Such decision will be notified or published in such newspapers as provided for by the Management Company and the notification or publication will contain information in relation to the new Sub-Fund. Such notification or publication will be made at least one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable Unitholders to request redemption of their Units, free of charge, before such date.

Art. 18. Prescription

Unitholders' claims against the Management Company or the Custodian Bank shall cease to be valid 5 years after the date of the occurrence giving rise to the claim.

Art. 19. Applicable law, Jurisdiction and binding languages

The District Court of Luxembourg shall have jurisdiction over any disputes between the Unitholders, the Management Company, the Unitholders thereof and the Custodian Bank, and Luxembourg law shall apply. The Management Company and/or the Custodian Bank may nevertheless submit themselves and the UCI to the jurisdiction of the countries in which the Units are offered and sold, in respect of claims by investors from such countries.

The English-language version of these Management Regulations shall be binding; the Management Company and the Custodian Bank may nevertheless accept the use of translations approved by them into the languages of countries in which Units are offered and sold and these shall be binding in respect of such Units sold to investors in those countries.

These Management Regulations, executed on 30th November, 1999, come into force on 1st December, 1999.

Luxembourg, 30th November, 1999.

SAMBA ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1999, vol. 531, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59127/260/415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 1999.

CF Privat.**ÄNDERUNG DES SONDERREGLEMENTS**

I. SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der UBS (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, das Sonderreglement für den CF Privat, ein von der Verwaltungsgesellschaft aufgelegter und verwalteter Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter gemäß Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988, welches erstmals am 21. August 1996 im Mémorial C veröffentlicht wurde, mit Wirkung zum 1. April 1999 umzuändern, um der Einführung des Euro Rechnung zu tragen und sämtliche Referenzen auf die Währung eines Teilnehmerstaates an der Europäischen Währungsunion durch Referenzen auf den Euro zu ersetzen.

Demzufolge wird in Artikel 2 «Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» der erste Absatz wie folgt umgeändert:

«1. Fondswährung ist der Euro.»

II. Die Verwaltungsgesellschaft hat des weiteren mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, im Sonderreglement für den CF Privat die Bestimmung des Bewertungstags umzuändern.

Demzufolge wird in Artikel 2 «Fondswährung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen» des Sonderreglements der Punkt 2 wie folgt umgeändert:

«2. Der Wert eines Anteils wird am 15. jeden Monats, vorausgesetzt, daß dieser Tag sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Bankarbeitstag ist, sowie am letzten Tag jeden Monats der sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Bankarbeitstag ist («Bewertungstag»), berechnet. Fällt der 15. eines Monats auf einen Tag, der entweder in Luxemburg oder in Frankfurt am Main kein Bankarbeitstag ist, so wird die Bewertung am nächsten Tag, der an beiden Orten zugleich Bankarbeitstag ist, vorgenommen.»

III. Die Verwaltungsgesellschaft hat des weiteren mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Sonderreglement für den CF Privat umzuändern, um der Tatsache Rechnung zu tragen, daß sämtliche Aufgaben der Zentralverwaltung des Sondervermögens von der Zentralverwaltungsstelle ausgeführt werden.

Demzufolge wird in Artikel 4 «Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens» des Sonderreglements nach dem Punkt 2 ein neuer Punkt 3 hinzugefügt, welcher wie folgt lautet:

«3. Die Zentralverwaltungsstelle erhält aus dem Fondsvermögen ein Entgelt zu den in Luxemburg üblichen Sätzen.»

Des weiteren wird in demselben Artikel der neue Punkt 4 wie folgt umgeändert:

«4. Die Vergütungen an die Verwaltungsgesellschaft, die Depotbank und an die Zentralverwaltungsstelle werden jeweils zum Monatsende ausbezahlt.»

Luxemburg, den 23. November 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Die Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59285/250/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1999.

CF Privat.**ÄNDERUNG DES VERWALTUNGSREGLEMENTS**

I. SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der UBS (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, in dem Verwaltungsreglement für den CF Privat, ein von der Verwaltungsgesellschaft aufgelegter und verwalteter Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter gemäß Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988, welches erstmals am 29. Januar 1994 im Mémorial C veröffentlicht wurde, die Abrechnungsmodalitäten der Zeichnungs- und Rücknahmeanträge umzuändern.

Demzufolge wird in Artikel 6 «Ausgabe von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 3 wie folgt umgeändert:

«3. Der Erwerb von Anteilen erfolgt grundsätzlich zum Ausgabepreis des jeweiligen Bewertungstages. Zeichnungsanträge, welche während der in Luxemburg üblichen Handelszeiten an einem Bankarbeitstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des nächstfolgenden Bewertungstages abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach den in Luxemburg üblichen Handelszeiten eingehen, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

Des weiteren wird in Artikel 9 «Rücknahme von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 2 wie folgt umgeändert:

«2. Die Rücknahme erfolgt grundsätzlich zum Rücknahmepreis des jeweiligen Bewertungstages. Rücknahmeanträge, welche während der in Luxemburg üblichen Handelszeiten an einem Bankarbeitstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Anteilwert des nächstfolgenden Bewertungstages abgerechnet. Rücknahmeanträge, welche nach den in Luxemburg üblichen Handelszeiten eingehen, werden zum Anteilwert des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

II. Die Verwaltungsgesellschaft hat des weiteren mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement für den CF Privat umzuändern, um der Tatsache Rechnung zu tragen, daß sämtliche Aufgaben der Zentralverwaltung von der Zentralverwaltungsstelle ausgeführt werden.

Demzufolge wird in Artikel 7 «Anteilwertberechnung» des Verwaltungsreglements der Punkt 1 wie folgt umgeändert:

1. Der Wert eines Anteils («Anteilwert») lautet auf die im Sonderreglement des jeweiligen Fonds festgelegte Währung («Fondswährung»). Er wird unter Aufsicht der Depotbank von der Zentralverwaltungsstelle an jedem im Sonderreglement des jeweiligen Fonds festgelegten Tag («Bewertungstag») berechnet. Die Berechnung erfolgt durch

Teilung des jeweiligen Netto-Fondsvermögens durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile dieses Fonds.»

Des weiteren wird in Artikel 13 «Allgemeine Kosten» des Verwaltungsreglements der Punkt 1, k) wie folgt umgeändert:

«k) Kosten im Zusammenhang mit der Durchführung von Aufgaben der Zentralverwaltung gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts durch die Zentralverwaltungsstelle.»

Der Punkt 1, k) wird nach dem Punkt 1, a) als neuer Punkt 1, b) hinzugefügt und alle nachfolgenden Punkt werden neu nummeriert.

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 23. November 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Die Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59286 /250/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1999.

SMH-OptiPlus (Lux).
SMH-OptiRent (Lux).

ÄNDERUNG DES VERWALTUNGSREGLEMENTS

I. SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der UBS (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, in dem Verwaltungsreglement für den SMH-OptiPlus (Lux) und den SMH-OptiRent (Lux), zwei von der Verwaltungsgesellschaft aufgelegte und verwaltete Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988, welches erstmals am 29. Januar 1994 im Mémorial C veröffentlicht wurde, die Abrechnungsmodalitäten der Zeichnungs- und Rücknahmeanträge umzuändern.

Demzufolge wird in Artikel 6 «Ausgabe von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 3 wie folgt umgeändert:

«3. Der Erwerb von Anteilen erfolgt grundsätzlich zum Ausgabepreis des jeweiligen Bewertungstages. Zeichnungsanträge, welche während der in Luxemburg üblichen Handelszeiten an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des nächstfolgenden Bewertungstages abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach den in Luxemburg üblichen Handelszeiten eingehen, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

Des weiteren wird in Artikel 9 «Rücknahme von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 2 wie folgt umgeändert:

«2. Die Rücknahme erfolgt grundsätzlich zum Rücknahmepreis des jeweiligen Bewertungstages. Rücknahmeanträge, welche während der in Luxemburg üblichen Handelszeiten an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Anteilwert des nächstfolgenden Bewertungstages abgerechnet. Rücknahmeanträge, welche nach den in Luxemburg üblichen Handelszeiten eingehen, werden zum Anteilwert des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

II. Die Verwaltungsgesellschaft hat des weiteren mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement für den SMH-OptiPlus (Lux) und den SMH-OptiRent (Lux) umzuändern, um der Tatsache Rechnung zu tragen, dass sämtliche Aufgaben der Zentralverwaltung von der Zentralverwaltungsstelle ausgeführt werden.

Demzufolge wird in Artikel 7 «Anteilwertberechnung» des Verwaltungsreglements der Punkt 1 wie folgt umgeändert:

«1. Der Wert eines Anteils («Anteilwert») lautet auf die im Sonderreglement des jeweiligen Fonds festgelegte Währung («Fondswährung»). Er wird unter Aufsicht der Depotbank von der Zentralverwaltungsstelle an jedem im Sonderreglement des jeweiligen Fonds festgelegten Tag («Bewertungstag») berechnet. Die Berechnung erfolgt durch Teilung des jeweiligen Netto-Fondsvermögens durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile dieses Fonds.»

III. Die Verwaltungsgesellschaft hat ausserdem mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement für den SMH-OptiPlus (Lux) und den SMH-OptiRent (Lux) umzuändern, um es den jeweiligen Fonds zu ermöglichen, der Verwaltungsgesellschaft eine «All-in-Fee» zu zahlen, deren Höhe im Sonderreglement des jeweiligen Fonds festgelegt ist. Die All-in-Fee wird in der Regel täglich ermittelt und monatlich ausbezahlt. Aus dieser All-in-Fee werden die Verwaltungsgesellschaft, die Depotbank, die Zentralverwaltungsstelle, der Anlageberater und die Zahlstellen bezahlt. Die All-in-Fee beinhaltet ausserdem sämtliche für die jeweiligen Fonds anfallenden Kosten mit der Ausnahme von:

- allen Steuern, welche auf dem Vermögen und den Erträgen des jeweiligen Fonds erhoben werden, insbesondere der «taxe d'abonnement»;
- üblichen Courtagen und Gebühren, welche für Wertpapier- oder ähnlichen Transaktionen durch Drittbanken und Broker belastet werden; und
- Kosten für ausserordentliche, im Interesse der Anteilhaber liegende Massnahmen, wie insbesondere Gutachten, Gerichtsverfahren, usw.

Demzufolge wird in Artikel 13 «Allgemeine Kosten» des Verwaltungsreglements der Punkt 1, b) gestrichen und sämtliche folgenden Punkte werden neu nummeriert.

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 23. November 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

Die Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59481/250/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1999.

SMH-LUX RMF-Fonds.**ÄNDERUNG DES VERWALTUNGSREGLEMENTS**

I. SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der UBS (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, in dem Verwaltungsreglement für den SMH-LUX RMF-Fonds, ein von der Verwaltungsgesellschaft aufgelegter und verwalteter Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter gemäss den Vorschriften des Gesetzes vom 19. Juli 1991, welches erstmals am 6. Juli 1995 im Mémorial C veröffentlicht wurde, die Abrechnungsmodalitäten der Zeichnungs- und Rücknahmeanträge umzuändern.

Demzufolge wird in Artikel 6 «Ausgabe von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 2 wie folgt umgeändert:

«2. Der Anteilinhaber hat als Preis einen Betrag («Ausgabepreis») zu zahlen, der dem Anteilwert gemäss Artikel 8 des Verwaltungsreglements des ersten Bewertungstages nach Eingang des Antrages entspricht. Der Ausgabepreis ist innerhalb von drei Bankarbeitstagen in Luxemburg nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar. Anteile werden unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank an den Anteilinhaber zugeteilt.»

Des weiteren wird in Artikel 9 «Rücknahme von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 2 wie folgt umgeändert:

«2. Die Rücknahme erfolgt zum Anteilwert gemäss Artikel 8 des Verwaltungsreglements («Rücknahmepreis») des ersten Bewertungstages nach Eingang des Antrages.»

II. Die Verwaltungsgesellschaft hat des weiteren mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement für den SMH-LUX RMF-Fonds umzuändern, um der Tatsache Rechnung zu tragen, dass sämtliche Aufgaben der Zentralverwaltung von der Zentralverwaltungsstelle ausgeführt werden. In diesem Zusammenhang wurde ebenfalls die Bestimmung des Bewertungstages umgeändert.

Demzufolge wird in Artikel 8 «Berechnung und Einstellung der Berechnung des Anteilwertes» des Verwaltungsreglements der Punkt 1 wie folgt umgeändert:

«1. Der Anteilwert lautet auf Euro. Er wird von der Zentralverwaltungsstelle am 15. jeden Monats, vorausgesetzt, dass dieser Tag sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Bankarbeitstag ist, sowie am letzten Tag jeden Monats der sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Bankarbeitstag ist («Bewertungstag»), berechnet. Fällt der 15. eines Monats auf einen Tag, der entweder in Luxemburg oder in Frankfurt am Main kein Bankarbeitstag ist, so wird die Bewertung am nächsten Tag, der an beiden Orten zugleich Bankarbeitstag ist, vorgenommen.»

Des weiteren wird in Artikel 10 «Kosten» des Verwaltungsreglements in Punkt 2 der letzte Satz gestrichen und nach dem Punkt 2 ein neuer Punkt 3 hinzugefügt, welcher wie folgt lautet:

«3. Die Zentralverwaltungsstelle erhält aus dem Fondsvermögen ein Entgelt zu den in Luxemburg üblichen Sätzen.»

Die beiden nachfolgenden Punkte des Artikel 10 werden neu numeriert.

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 23. November 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft

Die Depotbank

Unterschriften

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59482/250/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1999.

SMH-ProfiLux I.**ÄNDERUNG DES VERWALTUNGSREGLEMENTS**

I. SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der UBS (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, in dem Verwaltungsreglement für den SMH-ProfiLux I, ein von der Verwaltungsgesellschaft aufgelegter und verwalteter Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988, welches erstmals am 16. April 1996 im Mémorial C veröffentlicht wurde, die Abrechnungsmodalitäten der Zeichnungs- und Rücknahmeanträge umzuändern.

Demzufolge wird in Artikel 6 «Ausgabe von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 3 wie folgt umgeändert:

«3. Zeichnungsanträge, welche spätestens während der in Luxemburg üblichen Handelszeiten am letzten Bankarbeitstag vor einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Ausgabepreis dieses Bewertungstages (wie in Artikel 8, Abs. 1 definiert) abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach diesem Zeitpunkt eingehen, werden zum Ausgabepreis des nächstfolgenden Bewertungstages abgerechnet. Die Anteile werden unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank zugeteilt und durch die Übersendung von Anteilsbestätigungen bzw. - auf besonderen Wunsch - durch die Übergabe von Anteilzertifikaten gemäss Artikel 5 des Verwaltungsreglements in entsprechender Höhe übertragen. Entsprechendes gilt für Anteilsbestätigungen.»

Des weiteren wird in Artikel 10 «Rücknahme von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 1 wie folgt umgeändert:

«1. Die Anteilinhaber sind berechtigt, an jedem Bewertungstag die Rücknahme ihrer Anteile zu verlangen. Rücknahmeanträge, welche spätestens während der in Luxemburg üblichen Handelszeiten am letzten Bankarbeitstag vor einem Bewertungstag eingegangen sind, werden zum Inventarwert (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) dieses Bewertungstages (wie in Artikel 8 des Verwaltungsreglements bestimmt) abgerechnet. Rücknahmeanträge, welche nach diesem Zeitpunkt eingehen, werden zum Inventarwert des nächstfolgenden Bewertungstages abgerechnet.»

II. Die Verwaltungsgesellschaft hat des weiteren mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement für den SMH-ProfilLux I umzuändern, um der Tatsache Rechnung zu tragen, dass sämtliche Aufgaben der Zentralverwaltung von der Zentralverwaltungsstelle ausgeführt werden. In diesem Zusammenhang wurde ebenfalls die Bestimmung des Bewertungstags umgeändert.

Demzufolge wird in Artikel 8 «Berechnung des Inventarwertes» des Verwaltungsreglements der Punkt 1 wie folgt umgeändert:

«1. Fondswährung ist der Euro. Der Wert eines Anteils («Inventarwert») wird unter Aufsicht der Depotbank von der Zentralverwaltungsstelle am 15. jeden Monats, vorausgesetzt, dass dieser Tag sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Bankarbeitstag ist, sowie am letzten Tag jeden Monats der sowohl in Luxemburg als auch in Frankfurt am Main ein Bankarbeitstag ist («Bewertungstag»), berechnet. Fällt der 15. eines Monats auf einen Tag, der entweder in Luxemburg oder in Frankfurt am Main kein Bankarbeitstag ist, so wird die Bewertung am nächsten Tag, der an beiden Orten zugleich Bankarbeitstag ist, vorgenommen. Die Berechnung erfolgt durch Teilung des Wertes des Netto-Fondsvermögens (Fondsvermögen abzüglich Verbindlichkeiten) durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile.»

Des weiteren wird in Artikel 11 «Kosten des Fonds» des Verwaltungsreglements der Punkt 1, k) wie folgt umgeändert:

«k) Kosten im Zusammenhang mit der Durchführung von Aufgaben der Zentralverwaltung gemäss den Bestimmungen des Luxemburger Rechts durch die Zentralverwaltungsstelle.»

Der Punkt 1, k) wird nach dem Punkt 1, c) als neuer Punkt 1, d) hinzugefügt und alle nachfolgenden Punkt werden neu nummeriert.

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 23. November 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft *Die Depotbank*
Unterschriften Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59483/250/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1999.

SMH-System 99 (Lux).

ÄNDERUNG DES SONDERREGLEMENTS

SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der UBS (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, das Sonderreglement für den SMH-System 99 (Lux), ein von der Verwaltungsgesellschaft aufgelegter und verwalteter Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988, welches erstmals am 6. September 1996 im Mémorial C veröffentlicht wurde, umzuändern, um der Tatsache Rechnung zu tragen, dass sämtliche Aufgaben der Zentralverwaltung des Sondervermögens von der Zentralverwaltungsstelle ausgeführt werden.

Demzufolge wird in Artikel 4 «Kosten für die Verwaltung und Verwahrung des Fondsvermögens» des Sonderreglements nach dem Punkt 2 ein neuer Punkt 3 hinzugefügt, welcher wie folgt lautet:

«3. Die Zentralverwaltungsstelle erhält aus dem Fondsvermögen ein Entgelt zu den in Luxemburg üblichen Sätzen.»

Des weiteren wird in demselben Artikel der neue Punkt 4 wie folgt umgeändert:

«4. Die Vergütungen an die Verwaltungsgesellschaft, die Depotbank und an die Zentralverwaltungsstelle werden jeweils zum Monatsende ausbezahlt.»

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 23. November 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft *Die Depotbank*
Unterschriften Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59484/250/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1999.

SMH-System 99 (Lux).

ÄNDERUNG DES VERWALTUNGSREGLEMENTS

I. SCHRÖDER MÜNCHMEYER HENGST INVESTMENT LUXEMBURG S.A. (die «Verwaltungsgesellschaft») hat mit Zustimmung der UBS (LUXEMBOURG) S.A. als Depotbank (die «Depotbank») beschlossen, in dem Verwaltungsreglement für den SMH-System 99 (Lux), ein von der Verwaltungsgesellschaft aufgelegter und verwalteter Investmentfonds mit Sondervermögenscharakter gemäss Teil I des Gesetzes vom 30. März 1988, welches erstmals am 29. Januar 1994 im Mémorial C veröffentlicht wurde, die Abrechnungsmodalitäten der Zeichnungs- und Rücknahmeanträge umzuändern.

Demzufolge wird in Artikel 6 «Ausgabe von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 3 wie folgt umgeändert:

«3. Der Erwerb von Anteilen erfolgt grundsätzlich zum Ausgabepreis des jeweiligen Bewertungstages. Zeichnungsanträge, welche während der in Luxemburg üblichen Handelszeiten an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des nächstfolgenden Bewertungstages abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach den in Luxemburg üblichen Handelszeiten eingehen, werden auf der Grundlage des Anteilwertes des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

Des weiteren wird in Artikel 9 «Rücknahme von Anteilen» des Verwaltungsreglements der Punkt 2 wie folgt umgeändert:

«2. Die Rücknahme erfolgt grundsätzlich zum Rücknahmepreis des jeweiligen Bewertungstages. Rücknahmeanträge, welche während der in Luxemburg üblichen Handelszeiten an einem Bewertungstag bei der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zum Anteilwert des nächstfolgenden Bewertungstages abgerechnet. Rücknahmeanträge, welche nach den in Luxemburg üblichen Handelszeiten eingehen, werden zum Anteilwert des übernächsten Bewertungstages abgerechnet.»

II. Die Verwaltungsgesellschaft hat des weiteren mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, das Verwaltungsreglement für den SMH-System 99 (Lux) umzuändern, um der Tatsache Rechnung zu tragen, dass sämtliche Aufgaben der Zentralverwaltung von der Zentralverwaltungsstelle ausgeführt werden.

Demzufolge wird in Artikel 7 «Anteilwertberechnung» des Verwaltungsreglements der Punkt 1 wie folgt umgeändert:

«1. Der Wert eines Anteils («Anteilwert») lautet auf die im Sonderreglement des jeweiligen Fonds festgelegte Währung («Fondswährung»). Er wird unter Aufsicht der Depotbank von der Zentralverwaltungsstelle an jedem im Sonderreglement des jeweiligen Fonds festgelegten Tag («Bewertungstag») berechnet. Die Berechnung erfolgt durch Teilung des jeweiligen Netto-Fondsvermögens durch die Zahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Anteile dieses Fonds.»

Des weiteren wird in Artikel 13 «Allgemeine Kosten» des Verwaltungsreglements der Punkt 1, k) wie folgt umgeändert:

«k) Kosten im Zusammenhang mit der Durchführung von Aufgaben der Zentralverwaltung gemäss den Bestimmungen des Luxemburger Rechts durch die Zentralverwaltungsstelle.»

Der Punkt 1, k) wird nach dem Punkt 1, a) als neuer Punkt 1, b) hinzugefügt und alle nachfolgenden Punkt werden neu numeriert.

Die vorstehenden Änderungen treten am Tag ihrer Unterzeichnung in Kraft.

Luxemburg, den 23. November 1999.

Die Verwaltungsgesellschaft *Die Depotbank*
Unterschriften Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 1999, vol. 531, fol. 64, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(59485/250/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 1999.

OP DER LENG, Société Civile Immobilière.

Siège social: Redange-sur-Attert.

DECLARATION

A la suite d'un transfert de parts d'intérêts documenté par assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 27 novembre 1999, le deuxième alinéa de l'article cinq des statuts a désormais la teneur suivante:

«Ces parts d'intérêts sont réparties comme suit:

- Monsieur Paul Leesch, soixante-deux parts	62
- Madame Doris Leesch, deux parts	2
- Monsieur Max Leesch, deux parts	2
- Monsieur Jeff Leesch, deux parts	2
- Madame Danièle Leesch, deux parts	2
Total: soixante-dix parts	70»

Dans le même procès-verbal, Monsieur Paul Leesch, agissant comme gérant de la société, a accepté ce transfert de parts d'intérêts.

P. Leesch
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1999, vol. 531, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(92963/226/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 3 décembre 1999.

HAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.521.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 1999, le conseil social de la société a été converti de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) en EUR 1.239.467,62 (un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et soixante-deux cents) et augmenté à EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros) par incorporation d'une partie des résultats reportés au 31 mars 1999, divisé en 5.000 actions (cinq mille) de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour HAMA S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55288/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.521.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(55289/006/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.324.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 1999.
(55281/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

GEFPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 66.324.

L'assemblée Générale Statutaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 16 juin 1999, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat du commissaire aux comptes expire à la date de ce jour et décide de renouveler pour un terme de 1 (un) an le mandat de la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. avec siège social à Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat ainsi conféré prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Dépôt au registre de commerce et publication au Mémorial.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Le Conseil d'Administration

G. Pallavidino	E. Zavattaro	R. Tonelli
Président	Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55282/043/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HOLDING DE L'EST, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 3.324.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 1999, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Marc Hoffmann et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes M. Guy Baumann ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour HOLDING DE L'EST, Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55294/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HELVOET PHARMA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 67.466.

Acte constitutif publié à la page 5457 du Mémorial C n° 114 du 24 février 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(55292/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

**GES, GESTION EVENEMENT & SPECTACLES,
EVENT & SHOW MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4575 Differdange, 41-43, Grand-rue.

—
Conseil d'administration du 26 mai 1999

Présents: Alain Schmitz, Président
Virginie Pierrard, Frédéric Lammand, David Fraselle, Benoît Piedboeuf.

Ordre du jour:

Modification du siège social.

Proposition: conclusion d'un contrat de bail de bureaux, 41-43, Grand-rue, L-4575 Differdange et transfert du siège social.

Décision: Le conseil d'administration à l'unanimité décide de transférer le siège social de la société aux 41-43, Grand-rue, L-4575 Differdange. La présente décision sera enregistrée au bureau de l'enregistrement et des domaines d'Esch-sur-Alzette et publiée au registre de commerce de Luxembourg (registre des firmes).

Signatures.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juillet 1999, vol. 313, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55284/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

GTS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 45.265.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour la société GTS CONSULTANTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(55286/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

GTS CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 45.265.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 573 du 2 décembre 1993.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 octobre 1999 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Sont renommés pour une durée de six ans afin de poursuivre leur mandat:

Conseil d'administration:

- Mademoiselle Elisabeth Antona, demeurant à Luxembourg, présidente et administratrice-déléguée;
- Monsieur Didier Kirsch, demeurant à F-Thionville, administrateur;
- Monsieur Lionel Capiaux, demeurant à F-Metz, administrateur.

Commissaire aux comptes:

- REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg.
Luxembourg, le 28 novembre 1999.

Pour la société GTS CONSULTANTS S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55287/687/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HELVOET PHARMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 67.839.

Acte constitutif publié à la page 8553 du Mémorial C n° 179 du 17 mars 1999.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(55293/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HSBC ASIA INVESTMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HSBC ASIA INVESTMENT
SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

(55295/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

Les comptes annuels au 31 juillet 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HSBC GLOBAL INVESTMENT
FUNDS, SICAV

(55296/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HSBC INVESTMENT FUNDS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 28.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

HSBC INVESTMENT FUNDS
LUXEMBOURG S.A.

(55297/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

IKOGEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.

R. C. Luxembourg B 31.721.

Suite à la démission de Madame Elisabeth Lux Morn de ses fonctions d'administrateur et à son remplacement par Monsieur Eric Lux le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- M. Edouard Lux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué,

- M. Eric Lux, économiste, demeurant à Hesperange,

- FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55298/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

IMMOLODANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 49.867.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 545 du 25 novembre 1992.

- Modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 2 décembre 1997, publié au Mémorial C, n° 166 du 20 mars 1998.

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur Hans R. Winzenried à compter du 31 août 1999 et décide à l'unanimité des voix:

- de demander décharge pleine et entière pour Monsieur Hans R. Winzenried lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 31 août 1999.

Pour la société IMMOLODANS S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 91, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55299/687/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

INDUSTRIE DOUGLAS INTERNATIONAL.

R. C. Luxembourg B 56.449.

Dénonciation du siège social

Le siège social a été dénoncé par la société soussignée en date du 23 novembre 1999 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

MAZARS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 93, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55300/636/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

INTERNATIONAL BROADCASTING COMPANY (I.B.C.O.), Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 11.599.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Pétange, en date du 22 novembre 1973, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 25 du 7 février 1974; acte modificatifs reçus par le même notaire, en date du 10 septembre 1976, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 232 du 25 octobre 1976 et en date du 4 juillet 1977, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C n° 233 du 17 octobre 1977. La société a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, intervenant en remplacement de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 8 décembre 1995, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 91 du 22 février 1996.

Le bilan final de liquidation au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 84, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

INTERNATIONAL BROADCASTING COMPANY (I.B.C.O.)

Société Anonyme (en liquidation)

Signature

Le liquidateur

(55301/546/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

INTERNATIONAL BROADCASTING COMPANY (I.B.C.O.), Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 11.599.

DISSOLUTION

Extrait

Les comptes de la liquidation et le rapport du liquidateur ont été approuvés suivant assemblée générale du 19 décembre 1996.

Décharge a été donnée au liquidateur et au commissaire de vérification des comptes de la liquidation.

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société a cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de cinq années à l'adresse de l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme

Pour INTERNATIONAL BROADCASTING COMPANY (I.B.C.O.)

Société Anonyme (en liquidation)

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55302/546/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

INTERNATIONAL FULL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 27.745.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1999.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(55303/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

INTERNATIONAL INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.364.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1999, la décision des administrateurs du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au Conseil d'Administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera avec ceux de ses collègues, à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour INTERNATIONAL INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55304/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.737.

Le Conseil d'Administration a décidé d'élire par voie de cooptation Monsieur Gennaro Stamatii (BANQUE SUDAMERIS, 4, rue Meyerbeer, F-75009 Paris) à la fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Adriano Bisogni (BANQUE SUDAMERIS, 4 rue Meyerbeer, F-75009 Paris), administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de janvier 2000.

Pour INVERSUD INVESTMENT FUND, SICAV
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55305/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

IRIS ST-MICHAEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 51.556.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1999, vol. 530, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour la société
Signature Signature
Un mandataire

(55306/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

JIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 39.448.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1999, vol. 530, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour la société
Signature Signature
Un mandataire

(55308/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

JIVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 39.448.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1999, vol. 530, fol. 79, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour la société
Signature Signature
Un mandataire

(55309/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

I.T. VENTURE CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 10 novembre 1999 que M. David Halldén, demeurant au 7 Lützengatan, S-11520 Stockholm, a été élu au poste de nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55307/724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

JOCAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.123.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

*Pour la société
Signature**Un mandataire*

(55310/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 32.887.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration
qui s'est tenue le 27 octobre 1999 à 10.00 heures*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social au 3, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg.

*Pour copie conforme
E. Krier
Président*

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55311/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

KELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 35.654.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

*Pour la société
Signature**Un mandataire*

(55313/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

KELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 35.654.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

*Pour la société
Signature**Un mandataire*

(55314/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

KARO AS UMWELTSCHUTZ, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: D-31203 Peine.
Niederlassung Luxemburg: L-8181 Kopstal, 52, rue de Mersch.

Der Sitz der Niederlassung Luxemburg hat sich geändert und befindet sich nun 52, rue de Mersch, L-8181 Kopstal. Fridel Giere und Rudi Rohrig sind nicht mehr Geschäftsführer.

Dr. Dieter Uffmann, wohnhaft in Curt-Goetz-Str. 6, D-31311 Uetze, wurde als Geschäftsführer eingesetzt.

Die Gesellschaft wird durch die Geschäftsführer Dr. Dieter Uffmann und Heinrich Stallmann, wohnhaft in D-31203 Peine, gemeinsam vertreten.

Die an Adolf Kosak, wohnhaft in D-Burgdorf, und Friedrich Beinsen, wohnhaft in D-Peine, erteilten Prokuren sind erloschen.

Es bestehen keine Prokuren mehr.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(55312/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

**SZENCO S.A., Société Anonyme,
(anc. SZENCO, Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.900.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le neuf novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SZENCO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 49.900, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 180 du 20 avril 1995. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 136 du 3 mars 1999.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à B-Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Danièle Maton, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

- Modification afférente de l'article 4 des statuts en vue de l'adapter à la décision prise.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, dans tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 14 des statuts est modifié comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Didier, D. Maton, S. Arpea, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1999, vol. 120S, fol. 40, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

F. Baden.

(55381/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

**SZENCO S.A., Société Anonyme,
(anc. SZENCO, Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

F. Baden.

(55382/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

LACCOLITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1474 Luxembourg, 5, sentier de l'Espérance.

R. C. Luxembourg B 32.369.

Suite à la démission de Madame Elisabeth Lux-Morn de ses fonctions d'administrateur et à son remplacement par Monsieur Eric Lux le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- M. Edouard Lux, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, administrateur-délégué.

- M. Eric Lux, économiste, demeurant à Hesperange.

- FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55315/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

LINTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 26.638.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 1999, vol. 530, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1999.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(55316/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MADEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 65.125.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1999, vol. 530, fol. 37, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(55319/794/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.363.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.363 constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 38 du 8 février 1985 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 11 juillet 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 30 du 28 janvier 1991.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Monsieur Charles Lahyr, docteur en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Karin François, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du Jour:

1. Réduction du capital, par remboursement aux actionnaires, à concurrence de LUF 6.250.000,- pour le porter de LUF 7.500.000,- à LUF 1.250.000,- sans modification du nombre des actions.

2. Suppression de la valeur nominale des 750 actions existantes.

3. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

4. Modification de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières; de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.250.000,- LUF) pour ramener ainsi le capital social de son montant actuel de sept millions cinq cent mille francs luxembourgeois (7.500.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF). par remboursement d'un montant de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.250.000,- LUF) aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans la Société.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions existantes.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) divisé en sept cent cinquante (750) actions sans désignation de valeur nominale.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent procès-verbal approximativement à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Lahyr, K. François, P. Marx, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 1999, vol. 120S, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 1999.

F. Baden.

(55394/200/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

TRELUX CAPITAL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 22.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

F. Baden.

(55395/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS - LUXIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.282.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 octobre 1997, les mandats des administrateurs, Mme Romaine Lazzarin-Fautsch, MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes M. Guy Baumann, ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENTS - LUXIN S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric

S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55317/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MAISON MORTH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Pétange, 58-60, rue de Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 89, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Signature.

(55322/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

LUXEX, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 65.332.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 16 septembre 1999 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de Messieurs Robert Roderich, Luciano Dal Zotto et Nico Becker, leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2000.

L'Assemblée a nommé en qualité de Commissaire aux comptes pour un terme d'une année, Monsieur Guy Schos-seler, expert-comptable, demeurant à L-3409 Dudelange dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2000.

Pour extrait conforme
LUXEX, Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55318/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MAISON BELOT, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 61.502.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 83, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Signature.

(55321/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SOCIETE MANCINELLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la jeunesse sacrifiée.
R. C. Luxembourg B 36.500.

Acte constitutif publié à la page n° 16867 du Mémorial C n° 352 du 28 septembre 1991.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(55323/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MAPINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Société constituée par acte du notaire Paul Decker de Luxembourg, en date du 8 septembre 1999.

Après diverses cessions de parts intervenues entre associés, le capital social est détenu comme suit:

- Nadia Pierotti	70 parts
- Timothy Newman	70 parts
- Rolando Mariani	10 parts

Signature

Le gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1999, vol. 530, fol. 79, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55326/262/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MARODE S.A., Société Anonyme Holding (in liquidation).

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.470.

The balance sheet as at October 31, 1997, registered in Luxembourg on November 23, 1999, vol. 530, fol. 83, case 03, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on November 25, 1999.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, November 24, 1999.

(55329/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MANULI AUTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 31.408.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 89, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(55324/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MANULI AUTO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 31.408.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 15 novembre 1999 que le mandat du commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., a été reconduit pour une nouvelle période d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

Luxembourg, le 15 novembre 1999.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 89, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55325/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MARK CONSULT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.131.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

Pour la société.

(55327/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MARK CONSULT LUXEMBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.131.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 47, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée entend le rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, et elle l'approuve.

Troisième résolution

L'assemblée entend le rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998, et elle l'approuve.

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le bilan, le compte de profits et pertes et annexes aux comptes sociaux au 31 décembre 1998.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'affecter le bénéfice de LUF 587.096,- constatée à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 1998 de la manière suivante:

- apurement du compte «résultats reportés»	546.580 LUF
- solde au compte «réserve légale»	40.516 LUF
Total	587.096 LUF

Sixième résolution

L'assemblée vote décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes en fonction durant l'exercice clos le 31 décembre 1998.

Septième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir à tout porteur des présentes afin d'affectuer toute formalité requise.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée qui a débuté à 14.00 heures a été clôturée à 14.45 heures.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai à 14.00 heures
réunie à Alma-Ata (Kazakhstan)*

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, ce jour 14 mai 1999 à 14.00 heures précises à Alma-Ata (Kazakhstan), pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social.
- Rapport du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.
- Rapport du Commissaire aux comptes concernant l'exercice clos le 31 décembre 1998.
- Approbation du Bilan, du Compte de profits et pertes et des annexes aux comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 1998.
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes en fonction durant l'exercice clos le 31 décembre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rinat Djenbaiev, administrateur de société, demeurant à Alma-Ata (Kazakhstan).

L'assemblée choisit comme scrutateur et secrétaire, Madame Lazzat Tourganbaieva, demeurant à Alma-Ata (Kazakhstan).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et l'assemblée constate:

- Qu'il ressort de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que deux actionnaires sont présents ou valablement représentés et que le nombre d'actions qu'ils détiennent représente cent pour cent du capital souscrit.
- Que pour statuer à la présente assemblée, les actionnaires se sont conformés aux dispositions légales et statutaires, mais qu'il n'y a pas eu lieu de procéder à convocation par voie de presse.
- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires déclarant en avoir pris préalablement connaissance.

Le président soumet les différents points inscrits à l'ordre du jour à la délibération de l'assemblée générale qui a pris, par votes séparés les résolutions suivantes à la majorité des deux tiers des voix au moins.

	Le bureau	
Signature	Signature	Signature
Le président	Le scrutateur	Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 64, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55328/000/66 Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

**MONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. MONAL, Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.958.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding MONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.958 constituée suivant acte notarié en date du 9 août 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 523 du 3 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 25 novembre 1998, publié au Mémorial C, numéro 104 du 19 février 1999.

L'Assemblée est ouverte à seize heures sous la présidence de Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

- Modification afférente des articles 1, 2 et 13 des statuts en vue de les adapter aux décisions prises.
- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs français en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2000 au cours de 1,- Euros pour 6,55957 FRF, le nouveau capital de la société s'élevant à Euros 457.347,05,- Suppression pure et simple de la valeur nominale des actions.
- Augmentation du capital social de la société pour le porter de Euros 457.347,05 (Euros quatre cent cinquante-sept mille trois cent quarante-sept et cinq cents) à Euros 459.000,- (Euros quatre cent cinquante-neuf mille) par incorporation d'une partie des résultats reportés à concurrence de Euros 1.652,95 (Euros mille six cent cinquante-deux et quatre-vingt-quinze cents) sans création ni émission d'actions nouvelles.
- Modification de l'autorisation au Conseil d'Administration portant sur le capital autorisé de sorte qu'il puisse augmenter ce capital à hauteur de Euros 1.530.000,- (Euros un million cinq cent trente mille) par l'émission de 2.000 actions.

Cette autorisation étant conférée pour une période de cinq ans prenant fin le 28 octobre 2004.

- Modification afférente de l'article 3 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut fiscal de société holding et de modifier l'objet social de la société en celui d'une société commerciale pleinement imposable.

En conséquence, les articles 1^{er} (premier alinéa), 2 et 13 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er} Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MONAL S.A.»

«**Art. 2.** La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la désignation de la valeur nominale des actions Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de FRF en Euros au cours de conversion de 1,- EUR pour 6,55957 FRF.

Le capital social est ainsi converti de trois millions de francs français (3.000.000,- FRF) en quatre cent cinquante-sept mille trois cent quarante-sept Euros cinq cents (457.347,05 EUR) représenté par six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence mille six cent cinquante-deux Euros quatre-vingt-quinze cents (1.652,95 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante-sept mille trois cent quarante-sept Euros cinq cents (457.347,05 EUR) à quatre cent cinquante-neuf mille Euros (459.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'une partie des résultats reportés à concurrence mille six cent cinquante-deux Euros quatre-vingt-quinze cents (1.652,95 EUR).

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels résultats reportés par un bilan de la société arrêté 30 novembre 1998, ci-annexé.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à un million cinq cent trente mille Euros (1.530.000,- EUR) et confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder pendant une nouvelle période de cinq ans à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier, le septième et le huitième alinéas de l'article 3 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quatre cent cinquante-neuf mille Euros (459.000,- EUR), divisé en six cents (600) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.»

«**Art. 3. 7^{ème} et 8^{ème} alinéas.** Le capital autorisé est fixé à un million cinq cent trente mille Euros (1.530.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 octobre 2004, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Ces augmentations du capital peuvent être réalisées moyennant apport en espèces ou en nature ainsi que par incorporation de réserves.»

Les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} résolutions sont prises avec 1^{er} effet au janvier 2000.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sprimont, N. Weyrich, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 1999, vol. 120S, fol. 30, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 1999.

F. Baden.

(55332/200/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

**MONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. MONAL, Société Anonyme Holding).**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 44.958.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

F. Baden.

(55333/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MCD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 142-144, rue Albert Uden.

R. C. Luxembourg B 62.893.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale des associés du 28 octobre 1999

1. - L'Assemblée décide de nommer aux postes de Gérant administratif M. Stephen Screech et M. Maurice Emery, et au poste de Gérant technique M. Sergei Gevorkian.

2. - Tous les trois peuvent engager la société sous leur signature, séparément.

3. - L'Assemblée fixe la durée de leurs mandats à trois ans.

Pour extrait conforme

S. Gevorkian

G. Adibekian

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 57, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(55330/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

NWG-SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Hesperange, 14, allée de la jeunesse sacrifiée.

R. C. Luxembourg B 21.776.

Acte constitutif publié à la page n° 10955 du Mémorial C n° 232 du 30 août 1984.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(55335/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

MMW SECURITIES FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 25.952.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
M.M. Warburg-LuxInvest S.A.
Agent domiciliaire
Signatures

(55331/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

M.T.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.648.

Suite à l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 18 octobre 1999, il résulte que:

- le siège social a été transféré du 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg au 16, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

- Monsieur Hans de Graaf, Monsieur Maarten van de Waart et Monsieur Carl Speecke ont démissionné de leur poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de la société;

- Monsieur Patrick Källberg, managing directeur, demeurant à Inteckningsvägen 52, 129 31 Hägersten, Sweden, UNITED TELECOM GROSSIST AB, demeurant au P.O. Box 20146, 161 02 Bromma, Sweden et ARRARATT FÖRVALTNINGS AB demeurant au P.O. Box 20146, 161 02 Bromma, Sweden ont été nommés nouveaux administrateurs au sein du conseil d'administration de la société;

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été nommée comme commissaire de la société en remplacement de Mees-PIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55334/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

O-INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.354.

Addendum to the document deposited at the Trade Register on September 1, 1999 and published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No. 842 on November 11, 1999.

We should read the balance sheet as at March 31, 1998 instead of December 31, 1998.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, November 18, 1999.

For the Company
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55336/695/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

OPUS ESTATES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.127.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 août 1999:

sont confirmées les révocations des Administrateurs M. Urban H. Görge de Papenburg, Allemagne et M. James W. Gilchrist de Edinbourg, Ecosse, avec effet immédiat;

est confirmée, avec effet immédiat, la nomination de TYNDALL MANAGEMENT S.A. de 3, rue des Bains à L-1212 Luxembourg et de ALPMANN HOLDINGS LIMITED DE TORTOLA, British Virgin Islands, comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2001.

Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour OPUS ESTATES S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55338/000/000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

OMI ORTOPEDICO MEDICAL INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 54.612.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 juin 1999

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 1999 les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Vittorio Benatti, de Mlle Evelyne Hasler et de M. Claude Faber en leur qualité d'administrateurs est approuvée. Décharge pleine et entière leur est accordée jusqu'à ce jour.
2. Sont nommés en remplacement:
M. José Gonzalez Lopez, retraité, demeurant à Ourense (Espagne), Avenida De las Caldas 9-3B,
M. Laurent Clousier, directeur commercial, demeurant à F-95160 Montmorency, 73bis, avenue du Général de Gaulle,
Mme Consuelo Moure Gil, retraitée, demeurant à Ourense (Espagne), Avenida de las Caldas 9-3B,
qui termineront les mandats précédents à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2001.
3. M. José Gonzalez Lopez est nommé Administrateur-Délégué et à ce titre est autorisé à gérer quotidiennement les affaires de la société et à la représenter, conformément aux statuts.
4. La démission de Mlle Elisabeth Antona de sa fonction de commissaire aux comptes est approuvée. Décharge pleine et entière lui est accordée jusqu'à ce jour.
5. AGIS, S.à r.l., 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire aux comptes qui terminera le mandat de son prédécesseur à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2001.
6. Le siège social est fixé au 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 juin 1999.

Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1999, vol. 530, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(55337/739/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

ORDILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 30.616.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 1999, vol. 530, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour ordre
SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES SC
Signature

(55339/611/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

ORTAUC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 46.247.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 91, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour la société ORTAUC INTERNATIONAL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

(55341/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PREMIUM CONSULTANCY AND TRADE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 64.786.

La soussignée, EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg atteste par la présente que la Société PREMIUM CONSULTANCY AND TRADE S.A., registre de commerce de Luxembourg Section B n° 64.786 n'est plus domiciliée aux bureaux de EUROLUX MANAGEMENT S.A. au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et n'a plus son siège social à cette adresse depuis le 23 octobre 1999.

Réquisition pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1999.

EUROLUX MANAGEMENT S.A.
J.H. van Leuvenheim
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55350/999/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PALATUM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.439.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 1999 que:

- Le capital social a été converti en Euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998.
- Le montant du nouveau capital est de EUR 31.000, représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

- La conversion du capital en Euros a donné un montant de EUR 30.986,70.

- Le capital a été porté à EUR 31.000 par prélèvement du montant de EUR 13,30 des résultats reportés.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55342/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour PAY HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(55345/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.990.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour PAY HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(55344/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 51.990.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 1999, vol. 530, fol. 75, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour PAY HOLDING S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

(55343/744/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SHAKIAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.524.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 1999.

(55368/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SHAKIAN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.524.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 novembre 1999 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats de l'Administrateur Monsieur Sergio Vandt et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date du 7 mai 1999 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, l'Administrateur Monsieur Sergio Vandt et le Commissaire aux Comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme d'un an à la fonction d'Administrateur de la société, Monsieur Sergio Vandt, son nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme d'un an, la société WEBER & BONTEMPS, 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2000.
Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Le Conseil d'Administration

S. Vandt	P. Bouchoms	A. Belardi
<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Administrateur</i>

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55369/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PHARLYSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.000.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 1999, Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, fondé de pouvoir, L-Esch-sur-Alzette, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Robert Martiny. Les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Monsieur Guy Baumann ont été renouvelés pour la durée de six ans. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour PHARLYSE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric	S. Wallers
-------------	------------

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55346/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

POLYBETON LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4031 Esch an der Alzette, 34, rue Zénon Bernard.
H. R. Luxembourg B 59.263.

Gemäss Gesellschafterbeschluss vom 2. November 1999 wird der Sitz der Gesellschaft verlegt nach 34, rue Zénon Bernard, L-4031 Esch an der Alzette.

Pour la société FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 89, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55347/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SHOP CENTER GAICHEL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 500.000.

Siège social: L-8469 Gaichel, 1A, rue d'Eischen.
R. C. Luxembourg B 53.524.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 83, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Signature.

(55370/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PORTHOLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.875.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 26 octobre 1999 que Messieurs Maurice Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Ernster et Jean-Pierre Winandy, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette ont démissionné de leur fonction d'administrateur, décharge leur ayant été accordée pour l'exercice de leur fonction jusqu'en date du 1^{er} octobre 1999.

L'Assemblée Générale Ordinaire a ensuite procédé à la nomination de Madame Sonja Linz, réviseur d'entreprises, demeurant à Bettembourg et Monsieur Georges Deitz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg en qualité d'administrateur.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55348/507/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.094.

La soussignée, PPE HOLDING S.A., ayant son siège social au 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 novembre 1999 ont été nommés administrateurs Marie-José Reyter, employée privée, demeurant à Freylange, Monsieur Juncker, employé privé, demeurant à Schlindermanderscheid et Edward Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange; a été nommé Administrateur-Délégué Edward Bruin, prénommé et a été nommée Commissaire aux Comptes de la société COMCOLUX S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet immédiat en remplacement, avec décharge entière et définitive, successivement de SELINE PARTICIPATIONS S.A., IDEA DESK LUXEMBOURG S.A., Monsieur J.J. Geusebroek et EUROLUX MANAGEMENT S.A. et que le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à effet immédiat.

Réquisition pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 1999.

PPE HOLDING S.A.
J.J. Geusebroek
Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55349/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SAND COAST TRADING, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le douze novembre à 10.00 heures.

S'est réunie au siège social 8, rue Jean Engling à L-1466 Luxembourg, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAND COAST TRADING, constituée suivant acte reçu par Maître Seckler, notaire en résidence à Junglinster, en date du 15 octobre 1999.

Le conseil est présidé par M. Kamran Ashrif; sont également présentes, la société AB COM S.A. et la société CESTEX S.A.

Monsieur le président expose:

I. que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Démission & nomination d'administrateurs.

II. Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. Qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par l'assemblée; cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

- l'assemblée enregistre la démission des administrateurs actuels, EURAM LOGISTICS INC, POFRAGE INC, ELITE AND PARTNERS INC.;

- elle décide d'appeler à la fonction d'administrateur Monsieur Kamran Ashrif, domicilié rua DE FE n° 8, 2^e étage à 1150 Lisboa (Portugal); la S.A. A.B. COM, dont le siège social est situé 2, rue Robertson à 4020 Liège et la S.A. CESTEX, dont le siège social est situé 2, rue Robertson à 4020 Liège.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 5.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant plus la parole, Monsieur le président a levé la séance à 11.00 heures.

A.B. COM S.A.	CESTEX S.A.
K. Ashrif	K. Ashrif

Conseil d'administration

Immédiatement, les nouveaux administrateurs se sont réunis en conseil et ont décidé:

- M. Karman Ashrif, de nationalité portugaise, domicilié rua DE FE n° 8, 2^e étage, à 1150 Lisboa (Portugal) est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué.

A.B. COM S.A.	CESTEX S.A.	
K. Ashrif	K. Ashrif	K. Ashrif

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(55361/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PricewaterhouseCoopers EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.509.

Il résulte de la décision prise par l'associée unique PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée le 12 novembre 1999 que

- Madame Marie-Jeanne Chèvremont, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch;
- Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch
sont nommés comme gérants supplémentaires. La société est engagée par la signature individuelle des gérants.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 1999. *Pour PricewaterhouseCoopers EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX, S.à r.l.*
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1999, vol. 530, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55351/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

RECREATION & SPORTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 40.338.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 décembre 1998, a décidé de nommer Madame Irmgard Ullrich, administrateur, demeurant au 8 Seestrasse, CH-8806 Bäch, Suisse, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Donald Grava.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Horst Hoskovec, avocat, demeurant au 8 Schwarzenbergstrasse, A-1015 Vienne, Autrich.
- Madame Irmgard Ullrich, administrateur, demeurant au 8 Seestrasse, CH-8806 Bäch, Suisse.
- Monsieur Christian Ullrich, administrateur, demeurant au 34 Unterer Schreiberweg, A-1190 Vienne, Autrich.
- Monsieur Sabino Patruno, administrateur, demeurant au 57 via Degli Orti, I-62017 Porti Recanati (MC), Italie.
- Monsieur Stefano Casini, administrateur, demeurant au 7 Via G. Calvino, I-20100 Milan, Italie.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55356/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

RECREATION & SPORTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 40.338.

Acte constitutif publié à la page 21458 du Mémorial C n° 448 du 7 octobre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(55357/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

RECREATION & SPORTINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 40.338.

Acte constitutif publié à la page 21458 du Mémorial C n° 448 du 7 octobre 1992.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(55358/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 40.480.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(55352/631/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

PROVIDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 40.480.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire ajournée du 16 novembre 1999:

1. Les comptes annuels au 30 juin 1999 sont approuvés à l'unanimité.
2. Est approuvé le paiement d'un dividende de FRF 1.000.000 (un million de francs français) aux actionnaires enregistrés en tant que tels à la clôture de l'assemblée.
3. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire. Il s'agit de:

Administrateurs:

Monsieur R.C. Kerr, «Masters of Laws», demeurant à 16, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange;

Monsieur P. van der Westhuizen, Expert-Comptable, demeurant à 67, avenue Grand-Duc Jean, L-8233 Olm;

Monsieur D.W. Braxton, Expert-Comptable, demeurant à Résidence Claire Fontaine, Rue des 4 Fontaines, CH-1278 La Rippe, Suisse.

Commissaires:

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Pour extrait conforme
 MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.
 Agent domiciliaire
 Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 83, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55353/631/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SATELLITE COMMUNICATION OLIVETTI MOBILE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 45.439.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

L'entreprise des POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, établissement de droit public, créée en vertu de la loi du 10 août 1992, établie et ayant son siège social à L-2020 Luxembourg, 8A, avenue Monterey, représentée par son comité de direction actuellement en fonctions,

ici représentée par Maître Louis Thomas, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 16 septembre 1999,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qu'il suit:

- que la société anonyme SATELLITE COMMUNICATION OLIVETTI MOBILE S.A., en abrégé SAT-C.O.M. S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au R. C. Luxembourg sous le numéro B 45.439, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 8 octobre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, page 28754 de 1993;

- que le capital social est fixé à trois millions de francs (3.000.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune;

- que l'entreprise des POSTES ET TELECOMMUNICATIONS s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SAT-C.O.M. S.A.;

- que l'entreprise des POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, par la présente, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

- que l'entreprise des POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, en sa qualité de liquidateur de la société SAT-C.O.M. S.A., déclare que tout le passif de la société SAT-C.O.M. S.A. est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la société a cessé; que l'entreprise des POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, en tant qu'actionnaire unique, est investi de tout l'actif et réglera tout passif éventuellement inconnu de la société dissoute;

- que, partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société;

- qu'il y a lieu de procéder à la destruction des actions émises;

- que les livres et documents de la société SAT-C.O.M. S.A. sont conservés pendant cinq ans dans les bureaux de l'entreprise des POSTES ET TELECOMMUNICATIONS à L-2999 Luxembourg, 2, rue Emile Bian.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Thomas, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 1999, vol. 120S, fol. 9, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 15 novembre 1999.

G. Lecuit.

(55364/220/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SARPA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 1999

Les comptes clôturés au 30 juin 1999 ont approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 1999.

Les mandats de Grigorios P. Sarantis, Kyriakos P. Sarantis, Yvette Hamilius et Marion Muller, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de trois années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 30 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SARPA INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 92, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55362/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SARPA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.942.

Le bilan au 30 juin 1999, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 92, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Signature.

(55363/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

QUEENIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 60.059.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 93, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Signature.

(55354/250/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

QUEENIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 60.059.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
qui a eu lieu le 6 septembre 1999 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Jean-Claude Berville,

Monsieur David Azran,

Monsieur Charles Danino,

ainsi qu'au commissaire aux comptes Monsieur Serge Azan

pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1997;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Jean-Claude Berville,

Madame David Azran,

Monsieur Charles Danino,

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1998;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Serge Azan, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire clôturant les comptes au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Pour QUEENIE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 93, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55355/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

ROOKIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 61.107.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 août 1999

sont confirmées les révocations des administrateurs M. Urban H. Gorge de Papenburg, Allemagne et M. Stephan Seebeck de Stubben, Allemagne, avec effet immédiat;

est confirmée, avec effet immédiat, la nomination de TYNDALL MANAGEMENT S.A. de 3, rue des Bains à L-1212 Luxembourg et de ALPMANN HOLDINGS LIMITED de Tortola, British Virgin Islands, comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2001.

Luxembourg, le 4 août 1999.

Pour ROOKIE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55359/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

**SENTRIM, SOCIETE DE PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES IMMOBILIERES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.158.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 18 juin 1999 à 10.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem de son poste d'Administrateur et le remercie de sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale nomme en remplacement:

Monsieur Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2000.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 90, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55366/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

**SENTRIM, SOCIETE DE PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES IMMOBILIERES S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 8.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 90, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 1999.

Signatures.

(55367/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SABACO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 61.417.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 21 mai 1999

- La société HIFIN S.A., 3, place Dargent, Luxembourg est nommée en tant que commissaire aux comptes en remplacement de la société C.A.S. CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., dont la démission a été acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée statutaire de 2000.

Luxembourg, le 21 mai 1999.

Certifié sincère et conforme
Pour SABACO INTERNATIONAL S.A.
COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1999, vol. 530, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55360/696/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.702.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 18 octobre 1999, M. Arno Henkel, Kaufmann, D-Finntrop, a été nommé administrateur en remplacement de M. Dr. Andreas Madaus, démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2000.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour SIM S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55371/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SOLUXTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg, 2, rue des Sapins.
R. C. Luxembourg B 19.054.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 1999, vol. 525, fol. 87, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Signature.

(55374/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SMARAGTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 52.228.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 91, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
J. Lorang
Administrateur

(55372/003/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SOCIETE DE PARTICIPATION AUDIOVISUEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.822.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du conseil d'administration, qu'avec effet au 3 mars 1999, Madame Sonja Linz est nommée administrateur-délégué de la société.

Déposé aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 1999, vol. 530, fol. 90, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55373/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SYLVAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.222.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 1999.

Signature.

(55378/780/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

SYLVAIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 62.222.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue au siège social en date du 1^{er} avril 1999*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés, ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du Commissaire aux Comptes.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats de Messieurs Jean-Marc Faber, Christophe Mouton et José Jimenez, administrateurs, et le mandat de Monsieur Pierre Goffinet, Commissaire aux Comptes, sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
SYLVAIN HOLDING S.A.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 72 case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55379/780/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

TOPAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.847.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 1999 que:

- le capital social a été converti en Euros, en conformité avec la loi du 10 décembre 1998;
- le montant du nouveau capital est de EUR 2.479.000,-, représenté par 100.000 actions sans désignation de valeur nominale;

- la conversion du capital en Euros a donné un montant de EUR 2.478.935,20;

- le capital a été porté à EUR 2.479.000,- par prélèvement du montant de EUR 64,80 de la prime d'émission.

Luxembourg, le 16 novembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 1999, vol. 530, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(55390/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 1999.

ASTAKOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 28.130.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1999, vol. 530, fol. 95, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 1999.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 1999

L'assemblée générale nomme administrateurs pour la durée de trois ans:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig;
- M. Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, Luxembourg;
- M. Fernand Kartheiser, expert-comptable, Luxembourg.

L'assemblée générale nomme commissaire aux comptes pour une durée de trois ans:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 1999.

Pour copie conforme

Signature

(55466/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 1999.

CORDIUS INVEST S.A., Société Anonyme d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: B-1000 Bruxelles, 6, avenue Livingstone.
R. C. Bruxelles 613.510.

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires des compartiments suivants:

«Food & Beverages», «Technology», «European Finance & Insurance» et «Health Care»

1. qu'à partir du 5 janvier 2000, la fréquence de calcul des valeurs nettes d'inventaire ne sera plus hebdomadaire mais bien journalière; il en résulte que la Banque dépositaire clôturera les listes de souscription, de rachat et de conversion chaque jour bancaire ouvrable en Belgique; l'heure limite de clôture est fixée à 12.00 heures et les ordres seront traités sur base du schéma suivant: à «J», clôture des ordres à 12.00 heures; à «J+1», évaluation sur base des cours de clôture à «J»; à «J+3», date de paiement; les opérations enregistrées pendant la période du 27 au 30 décembre 1999 avant 16.00 heures, seront décomptées sur base des valeurs nettes établies le 4 janvier 2000 sur base des cours de clôture du 3; en raison des circonstances spéciales du passage à l'an 2000, il a été décidé de ne pas accepter les demandes d'entrée et de sortie le 3 janvier 2000 inclus; les ordres du 4 janvier seront traités de façon habituelle et recevront la valeur d'inventaire calculée en date du 5 janvier sur base des cours de clôture du 4.

2. qu'à partir du 1^{er} février 2000, la commission de gestion sera augmentée et établie comme suit: 0,70% l'an, prélevé trimestriellement et calculé sur la V.N.I. des avoirs du compartiment à la fin du trimestre considéré et il sera aussi prélevé une commission complémentaire de 3%, payable annuellement et calculée sur le résultat positif dégagé par le compartiment au cours de l'exercice concerné; les actionnaires des compartiments mentionnés en rubrique ont la possibilité de demander le rachat de leurs actions aux conditions prévues au prospectus d'émission (droit de sortie: néant, hormis la taxe sur les opérations de bourse).

Le prospectus en vigueur et le dernier rapport peuvent être obtenus sur simple demande au siège social des Banques reprises ci-dessous.

L'ASSEMBLEE GENERALE

des actionnaires de la Société se tiendra le mercredi 19 janvier 2000 à 11.00 heures au siège social de la société à 1000 Bruxelles, 6, avenue Livingstone (1^{er} étage), afin de délibérer et de voter. A l'ordre du jour les points suivants:

Ordre du jour:

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires-réviseurs;
2. Approbation des comptes annuels par compartiment actif au 31 octobre 1999, à savoir: «European Finance & Insurance» «Health Care» «Technology» «Food & Beverages» «US» «UK» «Italy» «Europe» «EMU» «EMU Small Caps» «Euro Consumer Goods» «Euro Energy» «Euro Services» «Global High» «Spain» «Belgium» «US Large Caps» «European Large Caps» «Emerging Markets» «Japan» «Emerging Europe» «European New Equity Markets» «Red Chips» «EMU Growth» «EMU Value» «European Convertible Bonds» «Euro Bonds» «Euro Long Bonds» «International Bonds» «Euro Medium Bonds» «Emerging Bonds» «Euro Corporate Bonds»; proposition de décision: l'Assemblée approuve les comptes de l'exercice au 31 octobre 1999;
3. Affectation des résultats du dernier exercice; proposition de décision: l'Assemblée accepte la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation des résultats de l'exercice clôturé au 31 octobre 1999, ceci pour chaque compartiment;
4. Décharge aux Administrateurs et aux Commissaires-réviseurs par compartiment; proposition de décision: l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et aux Commissaires-réviseurs pour l'accomplissement de leur mandat au 31 octobre 1999;
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs pour un terme d'un an; proposition de décision: l'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs pour un terme d'un an;
6. Divers.

Pour être admis ou se faire représenter à l'Assemblée Générale, tout actionnaire doit effectuer le dépôt de ses titres au porteur, le 13 janvier 2000 au plus tard, soit au siège social de la Société, soit aux guichets des Banques suivantes:

BANQUE ARTESIA, BANQUE BACOB, CREDIT AGRICOLE, BANK J. VAN BREDA & C°, VDK SPAARBANK, EURAL S.A. Banque d'Épargne, en Belgique,
ARTESIA BANK LUXEMBOURG S.A., au Grand-Duché du Luxembourg,
BANQUE ARTESIA NEDERLAND N.V., aux Pays-Bas,
où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les décisions de l'Assemblée Générale seront prises à la majorité des voix, quel que soit le nombre de titres représentés à l'Assemblée. Chaque action confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital représenté, la quotité la plus faible d'actions représentera une voix, il ne sera pas tenu compte des fractions de voix.

(00001/000/59)

Le Conseil d'Administration.

VIENDER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.852.

The Shareholders of VIENDER FINANCE S.A. are hereby convened to attend the
ORDINARY GENERAL MEETING
of Shareholders to be held on *February 2, 2000* at 11.30 a.m. at the registered office to deliberate on the following agenda:

Agenda:

- Report of the Board of Directors and of the Statutory Auditor for the financial year ended December 31, 1998;
- Approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the financial year ended December 31, 1998;
- Allocation of the results of the financial year ended December 31, 1998;
- Discharge to the Directors and to the Statutory Auditor;
- Miscellaneous.

In order to attend the Meeting of the company, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five working days before the Meeting at the registered office of the company. The Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the company to be received not later than five working days before the Meeting.

I (00002/710/21)

The Board of Directors.

COLLINS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le *7 février 2000* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 3 décembre 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04595/795/15)

Le Conseil d'Administration.

AMPHORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.247.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
qui aura lieu le *7 février 2000* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 décembre 1999 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (04596/795/15)

Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE TIARA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.205.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 janvier 2000 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 1999;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
5. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur;
6. Nominations statutaires;
7. Conversion du capital social en Euros;
8. Divers.

I (04688/029/21)

Le Conseil d'Administration.

MINUSINES, Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 8, rue Hogenberg.
R. C. Luxembourg B 3.825.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 25 janvier 2000 à 10.00 heures au siège social de la Société.

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts.
2. Basculement vers l'EURO.
3. Augmentation du capital pour le porter à 500.000,- € par incorporation de réserves disponibles sans création d'actions nouvelles.
4. Nomination.

Le projet des statuts est à la disposition des actionnaires sur demande.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres au moins trois jours avant l'assemblée dans une banque de la place (article 21 des statuts).

I (04709/000/19)

Le Conseil d'Administration.

LION-OBLILUX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 29.530.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 janvier 2000 à 11.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation du rapport annuel et des comptes de l'exercice clôturé le 30 septembre 1999;
3. Affectation du résultat;
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises;
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs;
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises;
7. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'Assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'Assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'Assemblée. Les procurations sont à adresser au siège social avant le 21 janvier 2000.

I (04721/755/22)

Le Conseil d'Administration.

TOPICS, Société Anonyme.

Siège social: L-8028 Strassen, 6, rue Mathias Goergen.
R. C. Luxembourg B 23.955.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société, 6, rue Mathias Goergen, le vendredi 21 janvier 2000 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (04722/000/20)

Le conseil d'administration.

EUROPRESSING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 janvier 2000 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 1999.
4. Nominations statutaires.
5. Conversion de la devise du capital de francs français en euros à partir de l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2000.
6. Divers.

II (04693/005/19)

Le Conseil d'Administration.
